

L'Islam en Europe

(par Christian Lochon)

Eléments introductifs

Pour des raisons historiques en liaison avec les relations entre Etats du nord et du sud de la Méditerranée, cette étude, certes non exhaustive, porte sur 38 pays européens, qui ont été regroupés en deux parties géographiques.

La première décrit 17 Etats de l'Europe occidentale (plus Malte) regroupés par référence à leur langue ; anglophones (Grande-Bretagne, Irlande, Malte), francophones (Belgique, France, Luxembourg, Suisse), germanophones (Autriche, RFA auxquels on a rajouté les Pays-Bas car le hollandais est facile à acquérir pour des étrangers germanophones), nordiques (Danemark, Norvège, Suède dont les langues sont proches, et la Finlande politiquement liée aux précédents), et latins (Espagne, France, Italie, Portugal).

La deuxième partie regroupe 21 Etats de l'Europe orientale, 8 slavophones et 13 ayant appartenu plus ou moins longtemps à la sphère d'influence ottomane.

Quatre points d'éclairage pour chaque Etat concerné permettront de comprendre l'interaction des communautés musulmanes, installées plus ou moins récemment, avec les habitants de souche. Ainsi, étudiera-t-on successivement la diversité d'origine des immigrants musulmans, les facilités qui leur sont offertes pour la pratique de leur religion, de leur citoyenneté et les moyens de communication dont ils disposent sur les plans national et international.

1) Une immigration séculaire diversifiée

Plusieurs versets coraniques soulignent le caractère naturel de l'émigration ; la persécution à l'encontre du Prophète et de ses disciples les détermina à s'exiler de la Mecque à Médine, voire au Yémen et en Ethiopie. « La terre de Dieu n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ?...Quiconque émigre... trouvera sur terre maints refuges et abondance » (Coran IV versets 97-100).

La présence des communautés musulmanes en Europe du VIII^e au XVI^e siècle, en Espagne et en Sicile, créa des principautés et même un califat dirigés par des musulmans. Palerme comptait une centaine de mosquées au X^e siècle. Des échanges culturels, philosophiques, théologiques, scientifiques entre l'Empire Abbasside et l'Europe du sud transitèrent par l'Andalousie et le royaume de Sicile de Frédéric II.

Plus tard l'expansion de l'Empire Ottoman en Europe Orientale laisse de nombreuses traces ; c'est au moment de l'implosion de la Yougoslavie que l'on s'aperçut de cet héritage culturel presque oublié et qui conduisit aux guerres « civiles » menées sous le couvert de confessionnalisme. L'Europe occidentale découvrit à la fin du XXe siècle, comme sans doute

les peuples victimes du désastre, qu'être croate, c'était être catholique, être serbe, c'était être orthodoxe, et qu'être bosniaque ou kosovar c'était être musulman.

L'époque coloniale des deux précédents siècles créa une interdépendance de relations culturelle et linguistique qui laissait prévoir les courants diasporiques de notre XXI^e siècle ; Maghrébins, Ouest-Africains, Syro-Libanais entre autres apprirent le français, les Indonésiens le hollandais, les Indo-Pakistanaïes, Est-Africains, Egyptiens, Jordaniens, Irakiens et autres l'anglais, enfin les Turcs noueront d'officielles relations avec l'Empire allemand, ce qui conduira en 1918 à l'effondrement des régimes de leurs deux Etats. C'est pourquoi, après les indépendances, Maghrébins et Africains de l'ouest se retrouveront de préférence en France et pour des affinités linguistiques, en Belgique francophone ou en Suisse romande. Les Indo-pakistanaïes et les Africains de l'Est en Grande-Bretagne et Irlande, les Turcs en Allemagne, mais aussi en Autriche et dans les pays scandinaves, en Suisse alémanique, au Luxembourg, en Belgique flamande et germanophone et aux Pays Bas. Enfin, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, anciens pays d'émigration, ont reçu durant ces vingt dernières années des immigrés africains francophones ou maghrébins.

2) Pratique du culte musulman

Les musulmans entrant en Europe pour y résider, y travailler, peut-être s'y installer définitivement sont extrêmement différents les uns des autres, linguistiquement, culturellement et parfois héritant de clivages séculaires (sunnites contre chiites et parmi les Turcs, alévis contre sunnites). Un musulman indonésien est aussi différent de son congénère algérien que l'est un catholique italien d'un catholique sud-soudanais. Les musulmans se mélangent peu dans les mosquées qui ont souvent une coloration ethnique et nationale particulière, de sorte que les possibilités de création d'un organisme unique représentatif des musulmans restent problématiques. Paradoxalement, les musulmans émigrés se sentent entre eux souvent plus différents les uns des autres, comme Pakistanais et Maghrébins, que le sont les Maghrébins en France et les Français de souche.

Dans ces conditions, comment peut s'organiser le culte islamique à l'intérieur des pays d'accueil ? Tout dépend naturellement de chaque législation particulière en ce qui concerne la liberté de pratiquer comme le droit de construire des mosquées, de disposer de cimetières, de bénéficier d'un régime halal dans les organismes institutionnels (hôpitaux, écoles, casernes militaires) de bénéficier de jours fériés pendant les grandes fêtes musulmanes, de participer à la prière du vendredi, ou d'obtenir un aménagement du temps de travail pour accomplir des prières quotidiennes.

D'autre part, des pratiques religieuses populaires relèvent du chamanisme comme celles des cheikhs-griots africains. En fait la manière d'être musulman en Europe ne diffère pas de celle des Etats d'origine. L'enseignement même de la religion musulmane dépend aussi des législations de chaque Etat, qui peuvent étendre à l'islam les droits à l'enseigner dans les écoles gouvernementales, au même titre que les autres religions, ou le droit à fonder des écoles et établissements ayant pour vocation de dispenser un enseignement laïque et religieux, sanctionné par des diplômes reconnus par l'Etat et/ou les autorités compétentes et donnant accès au marché de l'emploi.

3) Etat et citoyenneté

Les droits à la nationalité, à la naturalisation, sont difficilement réductibles à un dénominateur commun. Les Etats européens se concertent depuis des années pour adopter des mesures communes quant à la condition d'étrangers non-communautaires. Les concertations sur l'imposition des visas, et leur délivrance en limitent l'obtention. 110 pays se voient ainsi imposer un visa par la Convention de Schengen (dont les pays « à risques »). Mais il suffit d'obtenir un seul visa pour un Etat de l'Union et cela entraîne l'accord des autres selon la règle de concertation au niveau des chancelleries européennes dans les pays du demandeur.

Néanmoins, les droits au travail et par là même aux soins par la sécurité sociale, la couverture médicale familiale, les congés de maternité et de paternité, et les droits à la retraite sont garantis à tout immigrant légal d'un pays à dominante musulmane comme aux autres. Les droits à l'exercice des professions libérales et commerciales, le droit à participer aux concours de la fonction publique et les droits politiques relatifs au vote aux élections municipales, régionales et nationales ainsi que le droit à l'éligibilité à ces mêmes élections diffèrent d'un Etat à l'autre. La communauté musulmane dans son ensemble ne représente que 4 % de la population totale de l'Union Européenne et moins de 3 % de celle de la totalité des pays occidentaux. En tout cas nombreux sont les musulmans qui adhèrent aux partis européens de gauche ou de droite ; ainsi le président du Parti Vert en RFA est turc d'origine.

Vivre conformément aux lois de leur religion tout en se considérant comme partie intégrante de la société européenne, telle est la règle de la plupart des citoyens musulmans dans le vieux continent. Le musulman en Europe, qui se trouve partagé entre une identité religieuse et une identité nationale a des obligations de participation à la vie politique, sociale, à la protection de l'environnement, à la défense des droits de l'homme, à l'égalité homme-femme, au dialogue interculturel et interreligieux. C'est dans ce cadre que le Dr Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris avait présenté une Charte du culte musulman dont le préambule affirmait : « *L'islam s'affirme comme une communauté désireuse de manifester sa spécificité et son organisation culturelle dans le cadre des lois de la République* » (1995).

4) Communication nationale et internationale

Dans la plus grande partie des Etats européens, les communautés musulmanes ont bénéficié des libertés d'opinion et d'expression, éditant journaux et revues confessionnelles. Une agence de presse musulmane européenne est en voie d'élaboration. Déjà en novembre 2008, le lancement à Madrid d'EMIN, European Media Islamic Network, tend à promouvoir une meilleure connaissance de l'islam et à coordonner tous les réseaux de défense des droits des musulmans en Europe, comme *webislam* ou *junta islamica website* en Espagne ou *saphirnews.com* ou *islam.com* en France.

Le Conseil Européen de la Fatwa, qui a son siège à Malmö en Suède souhaite accorder place à la concertation interreligieuse, tout en participant à la réforme de la pensée intellectuelle musulmane en Europe. Les textes coraniques cités par cet Organisme sont révélateurs. De cette manière, les organisations musulmanes s'efforcent de mieux s'adapter aux réalités des sociétés européennes, et elles dialoguent avec les responsables et les citoyens non musulmans..

Les sept regroupements d'Etats européens en liaison avec l'expansion actuelle de l'islam ont tenu compte parfois de facteurs géographiques ou linguistiques ou politiques, mais

aussi des courants migratoires que les diverses diasporas actuelles de musulmans empruntent et qui ne correspondent pas toujours au découpage formel que l'on utilise habituellement pour ce continent. Certains pays francophones auraient pu être analysés comme partiellement germanophones, ainsi du Luxembourg et de la Suisse ; ceux classés dans la partie ex-ottomane peuvent être également slavophones (Bosnie, Croatie), d'autres « latins » (Roumanie). Il en sera tenu compte dans l'analyse de l'Etat concerné.

I – Etats anglophones

A) Grande Bretagne

1) Immigration diversifiée

La Grande-Bretagne a vu une partie de son immense Empire colonial rester relativement lié à elle dans le cadre du Commonwealth. Aussi après l'indépendance des nouveaux Etats africains et asiatiques, 2,5 millions de musulmans ont émigré dans le Royaume-Uni. Ils représentent 4 % de la population, venus pour 36 % du Pakistan, 12 % du Bangladesh, 10 % de l'Inde (appelés « Asians ») ; 21 % du Moyen-Orient et de l'Afrique, et 21 % d'autres pays. 80 % sont sunnites, hanéfites ou chaféites, 15 % chiïtes, 3 % ismaéliens et 2 % ahmadiyya. La moitié d'entre eux sont nés en Grande-Bretagne.

Les Indo-Pakistanaïens représentent donc la grande majorité des musulmans comme le font les Maghrébins en France, ou les Turcs en RFA. D'origine paysanne et assez conservateurs, peu se marient à des Britanniques de souche à la différence des Afro-caraïbiens ou des Arabes. Cultivant l'apartheid et les mariages arrangés, ils investissent dans la construction de mosquées dans le pays d'origine.

Les Maghrébins présents en G.B. sont des étudiants (20 000 étudiants algériens) ou travaillent dans la restauration (Marocains)

Les Somaliens, constitués en association unifiée en 2003 (ALSO) sont une des communautés musulmanes les plus discrètes.

Les Turcs viennent de la partie de Chypre annexée par la Turquie et de Turquie asiatique.

Les convertis britanniques de souche se recrutent dans les milieux intellectuels ou artistiques comme le chanteur Cat Stevens devenu Yusuf Islam, très populaire.

Les chiïtes duodécimans viennent de l'Inde, de l'Iran, de l'Irak, du Liban et des Emirats ; les ismaéliens, chiïtes septimains, de la diaspora indienne de l'Afrique de l'est. Ils ont fondé « l'Association de l'Union Islamique » qui s'est fait connaître par les dons annuels du sang aux hôpitaux britanniques effectués au nom de l'Imam Hussein, notamment au moment de la célébration de l'Achoura. Les Ismaéliens animent, dans le cadre de la fondation internationale Karim Agha Khan, à Londres, un Institut de Formation de personnel religieux (doua) destiné à encadrer les communautés déshéritées de leur diaspora comme au Tadjikistan et au Yémen, et un Institut d'Etudes Islamiques tourné vers une réforme du sunnisme traditionnel..

2) Pratique du culte musulman

Aujourd'hui 1 500 mosquées sont en activité dans tout le pays. Les établissements les plus connus sont la Mosquée de Londres Est (1910) qui a ouvert en 2004 en présence de l'Imam saoudien de la Mecque le Centre Islamique londonien destiné aux conférences, à la recherche et au dialogue interreligieux, la Mosquée de Regent's Park (1944) agrandie et embellie par l'Arabie Saoudite, la mosquée Saddam Hussein à Birmingham, celles de Liverpool (1891), de Bradford une des plus anciennes, celle de Woking d'obédience Ahmadiyya ; celle d'Edinburgh disposant d'un Centre Islamique (1948), inaugurée par le Prince Abdelaziz ben Fahd.

Deux instituts de formation d'imams sont à Londres ; celui dirigé longtemps par l'intellectuel égyptien Pr Zaki Badawi, aujourd'hui décédé et un autre fondé par Al Daawa al Islamiyya de Libye. En 1983, un colloque réunissant 600 imams, la plupart étrangers, à Londres institua le Conseil britannique des Imams et des Mosquées afin de centraliser les relations du culte musulman avec des pouvoirs publics et locaux. De leur côté, les Chiites ont ouvert un « Hawza » (Institut) Imam Hussein où se déroulent les études traditionnelles chiites de grades universitaires pour l'accès à des diplômes d'enseignant et de desservant de mosquée. Le nombre d'imams en exercice se monte à 2 600, dont 80 % sont étrangers.

L'enseignement primaire et secondaire britannique assure deux heures et demie hebdomadaires de cours de religion. En 1975, à Birmingham, un manuel d'histoire des religions présenta chaque croyance d'un point de vue intrinsèque et non par rapport à une vue chrétienne. En 1994, le programme religieux comprend une étude de six religions, qui va se poursuivre à raison de 2 heures et demie hebdomadaires dans l'enseignement primaire et secondaire, et qui porte sur le christianisme, l'islam, le judaïsme, le bouddhisme, l'hindouisme et le sikhisme.

Les familles les plus conservatrices ont aménagé, souvent avec l'aide des communes, dix-neuf lycées musulmans, où l'enseignement de la religion ne porte que sur l'islam. Il existe également d'autres établissements où le catéchisme coranique est pratiqué en dehors des heures de classe, avec l'aide de la Fondation pour l'Education musulmane. Sinon, la plupart des mosquées assurent des cours de religion, dans les langues d'origine les plus répandues, ourdou notamment, de récitation du Coran et d'acquisition de la langue arabe.

Les centres universitaires d'Etudes islamiques les plus connus sont ceux de Londres, d'Oxford et de Cambridge, ainsi que le Centre de Recherches et d'Etudes Ethniques de Warwick. A Leicester, la Fondation Islamique publie dans toutes les langues européennes des manuels d'initiation à l'islam que l'on trouvera en vente dans toutes les grandes mosquées du continent, France comprise.

Le Conseil Musulman de Grande Bretagne (MCB), créé en 1997 est devenu l'interlocuteur privilégié des autorités, mais il ne parvient pas à représenter l'ensemble des musulmans. Ainsi, la Fondation Al Khoï défend les intérêts des chiites surtout irakiens.

En fait les communautés musulmanes se regroupent beaucoup plus par origine nationale ou linguistique que par confession. Les musulmans britanniques disposent de leur propre réseau d'écoles, de mosquées, de banques, de journaux, de stations de radio et d'une chaîne de télévision. Mais en réalité, il s'agit plutôt d'originaires du sud-ouest asiatique pour les écoles, du Moyen-Orient pour les médias et les banques. Certains pakistanais tentent de

créer une vie musulmane en autarcie : presse islamique, magasins islamiques, mariages islamiques, écoles islamiques et banques islamiques. C'est dans ce cadre que la loi « Race relation » officialise l'intégration communautaire en reconnaissant les minorités ethniques et la prise en compte de leurs spécificités culturelles (carrés musulmans des cimetières et congé pour les fêtes musulmanes).

L'abattage rituel est réglementé depuis 1999 par le « Hallal Food Authority » les carrés musulmans dans les cimetières et les congés pour les fêtes musulmanes.

3) Etat et citoyenneté

Jusqu'en 1983, l'obtention de la nationalité britannique était automatique pour tous les ressortissants du Commonwealth. Une nouvelle loi prévoit de porter à six ans la durée de résidence nécessaire pour obtenir la nationalité britannique et d'avoir réussi un test de niveau linguistique et de connaissance générale du pays.

C'est néanmoins le premier pays d'Europe où trois maires de grandes villes dont Manchester sont musulmans. Le Premier Ministre et les leaders des partis politiques ne manquent jamais de présenter leurs vœux à la communauté musulmane à l'occasion des fêtes de rupture du jeûne et de la célébration du pèlerinage. C'est en 1997 que le premier député musulman travailliste, originaire de Lahore fut élu ; en 2007, quatre députés musulmans du Labour avaient été élus ; la Chambre des Lords accueille cinq membres musulmans, 3 travaillistes, un conservateur et une libérale. Un député musulman du Scottish National Party est également député au Parlement d'Ecosse. Actuellement deux sous-secrétaires d'Etat, aux Finances et aux Communautés sont musulmans d'origine pakistanaise.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales négocie avec les responsables musulmans pour que les animaux destinés à la viande halal soient assommés avant d'être égorgés ; celui de l'Intérieur recrute de plus en plus de policiers sur des bases ethniques ou confessionnelles ; celui de la Justice a créé une commission mixte pour étudier le problème des mariages forcés, très répandus parmi les Indo-pakistanaïses ; celui des Affaires Etrangères a mis sur pied une Délégation Nationale du Pèlerinage pour venir en aide aux pèlerins musulmans se rendant à la Mecque ; celui de la Santé se préoccupe de l'orientation des lits vers la Mecque pour les besoins de la prière des patients musulmans dans les hôpitaux.

4) Communication nationale et internationale

Le pourcentage de musulmans se considérant d'abord musulman avant d'être citoyen de leur pays atteint 81 % en Grande-Bretagne, 69 % en Espagne, 66 % en Allemagne, 46 % en France (sondage de juin 2006). L'exigence d'une primauté de l'appartenance religieuse sur celle à la patrie s'est manifestée maintes fois depuis l'affaire Rushdie (1991). D'autre part, les organisations islamiques souhaitent l'établissement du statut personnel musulman relatif au mariage, au divorce, à la garde des enfants.

En tout cas les politiciens britanniques, travaillistes, conservateurs ou libéraux s'efforcent de gagner les voix de l'électorat musulman. Avant la guerre d'Irak, 75 % des votes musulmans allaient au Labour, 14 % aux Conservateurs et 10 % aux Libéraux. En 2008, le Labour a vu diminuer jusqu'à 38 % les intentions de votes de l'électorat musulman, tandis que les Conservateurs se voyaient dotés de 25 % et les Libéraux de 36 %.

Les relations interreligieuses ont été nouées par l'Eglise officielle anglicane. D'autre part, le Centre pour l'étude de l'islam et les Relations Islamo-chrétiennes de Selly Oak (près de Birmingham) est l'une de cette centaine d'associations interreligieuses supervisées par un Directoire qui travaillent au rapprochement interconfessionnel.

Dans le domaine des mass-media, Londres est devenu le lieu de publication de trois grands quotidiens arabes internationaux, saoudien, libanais et palestinien. De nombreux périodiques en anglais *Muslim News* en urdu, bengali, sont édités par des groupes de presse, comme Open Press.

La B.B.C. est connue et appréciée pour ses émissions en langues arabe, urdu, bengali. En mai 2009, la radio britannique a nommé un musulman responsable des émissions religieuses, Aqil Ahmed d'origine pakistanaise. Tant qu'aux publications académiques, comme *Journal of Islamic Studies* d'Oxford, elles sont diffusées dans toute les universités.

Sur le plan des relations étrangères, des accords d'Etat à Etat existent avec les peuples musulmans du Commonwealth et l'Arabie Saoudite. Des organismes islamiques internationaux, comme la Ligue Islamique Mondiale, l'Organisation de la Conférence Islamique, la Daawa islamiyya libyenne entretiennent d'importants bureaux à Londres.

Les confréries religieuses sont bien implantées, comme les Deobandis et leurs adversaires de tendance soufie, les Baralvis, d'origine indienne, le Tabligh télécommandé du Pakistan, les Naqchbandis très présents en Asie Centrale et en Turquie, les Qadiris ou les Tidjanis par leurs immigrés africains. Londres, en fait, est un microcosme de la situation actuelle de l'islam dans le monde.

B) Irlande

1) Une immigration diversifiée

Les 15000 Musulmans résidant en Irlande sont en général venus de Grande-Bretagne ; souvent porteurs de passeports britanniques, ils sont d'origine indo-pakistanaise, d'Afrique de l'Est, ou de Guyane. Ils ont été attirés, surtout les étudiants, par un coût de la vie inférieur à celui du Royaume-Uni. Les sunnites représentent 88 % d'entre eux les chiites entre 10 et 12 %, et il y a quelques Ahmadiyya.

2) Pratique du culte musulman

La situation est proche de celle de Grande-Bretagne dans le domaine de la liberté de religion, d'association, de décentralisation scolaire.

En 1971, se crée à Dublin une Association Islamique qui érige en 1976 avec l'aide de l'Emir de Dubaï une première mosquée. En 1983 est inauguré à Dublin un Centre Islamique, doté d'un grand espace pour la prière et en mesure de donner des cours d'initiation à l'islam et d'apprentissage de l'arabe, à l'image du Centre Islamique de Belfast (Irlande du Nord) ouvert l'année précédente. L'Irlande compte actuellement 6 mosquées.

Une école musulmane a été ouverte en 1990, dont la construction avait été prise en charge par l'Etat à hauteur de 80 %. Les salaires des enseignants sont versés par le Ministère de l'Education, qui, comme pour les autres établissements scolaires, a un droit de regard, fait obligation du respect des programmes d'enseignement par les professeurs et envoie ses inspecteurs contrôler tous les maîtres.

En 1983, le droit de vote pour des élections locales et l'éligibilité sont accordés aux étrangers ayant résidé dans le pays depuis cinq ans. Ces derniers sont autorisés sous condition à servir dans la fonction publique. Néanmoins l'Irlande a durci en avril 2009, vu la crise, les conditions d'accès à son marché du travail. Les permis ne sont plus accordés pour des emplois dotés de salaires inférieurs à 30 000 euros annuels. Les conjoints, enfants ou ascendants des travailleurs immigrés devront solliciter des permis séparément.

3) Communication

La presse musulmane est importée de Grande-Bretagne principalement. Les bonnes relations entretenues par l'Irlande avec l'Arabie Saoudite et la plupart des Etats arabes modérés facilitent l'insertion de la communauté musulmane d'Irlande.

C) Malte

L'île fut occupée par les Musulmans à l'époque abbasside en 880 et ils y restèrent 186 ans ; la langue maltaise, au fonds sémitique, a été très influencée par l'arabe. Aujourd'hui ce sont surtout les Libyens qui ont une activité culturelle et religieuse importante par le biais de la Daawa Islamiyya de Tripoli, qui a construit un Centre Islamique, très actif pour les cours d'arabe, les conférences et le dialogue interreligieux. L'Ecole Libyenne de la Vierge Marie reçoit les enfants arabophones.

Le grand problème de Malte est l'immigration clandestine, notamment de centaines de Somaliens et d'Erythréens qui s'embarquent en Libye. Ce petit territoire de 316 km² abrite déjà 400 000 habitants, et l'Union Européenne examine l'aide à apporter à Malte pour gérer cet accueil.

II – Etats francophones

A) Belgique

1) Immigration diversifiée

L'Empire colonial belge avait peu de musulmans, mais lors des immigrations de main-d'œuvre des années 1960, de très nombreux Turcs vinrent d'Allemagne, et des Marocains de France : ils se répartirent entre Wallonie francophone pour les Maghrébins et Flandre néerlandophone ou Limbourg germanophone pour les Turcs, compte-tenu de la connaissance de leur langue européenne initiale.

Parmi les « Turcs », on compte d'assez nombreux Kurdes. Les rues du quartier Saint Josse, à Bruxelles, ont vu, depuis 1994, des batailles rangées entre partisans du PKK (parti

kurde indépendantiste en Turquie) et Loups Gris (parti ultranationaliste turc) ; d'autre part les alevites turcs essaient aussi de se démarquer des Turcs majoritaires sunnites. On estime l'ensemble des Turcs à 350 000, égal à celui des Marocains auxquels s'ajoutent 20 000 Algériens, 15 000 Tunisiens.

Albanais, Bosniaques et Pakistanais forment de petites minorités. Les musulmans en Belgique sont à 82 % sunnites, 7 % chiites, 6 % alevites, 4 % ismaéliens, 2 % autres. Ils représentent au total 5 % de la population (11 millions)

2) Pratique du culte musulman

Il y aurait 300 mosquées et lieux de culte en Belgique. La présence musulmane se concentre à Bruxelles (30 % de musulmans), qui compte environ 45 mosquées, et dans les centres industriels, l'axe Gand-Anvers (70 mosquées), le Limbourg (30 mosquées), Liège (20 mosquées) et l'axe Charleroi-Mons du Hainaut. La communauté musulmane se compose essentiellement de Marocains et de Turcs. Les associations et les mosquées, se constituent pratiquement sur base de nationalité. Les Marocains, Turcs et Pakistanais ont leurs propres mosquées. Sur 70 mosquées turques, 55 sont désormais régies par des autorités liées au Diyanet officiel du gouvernement d'Ankara, une dizaine est sous l'influence du Milli Görüs. Le Centre Islamique et Culturel du Pavillon Oriental du Parc du Cinquantenaire à Bruxelles fut offert au Roi Fayçal d'Arabie Saoudite pour 99 ans en 1969 et fut inauguré par le Roi Khaled en 1978. Emanation de la Ligue Islamique Mondiale, le Centre Islamique, lieu de formation des imams et des enseignants turcophones et arabophones (marocains), organise des colloques, notamment dans le cadre de relations interreligieuses. 700 professeurs sont détachés dans l'enseignement public pour assurer les cours de religion musulmane depuis 1978. L'enseignement religieux hebdomadaire de deux heures aux niveaux primaire et secondaire est obligatoire. Depuis juin 1986, les examens du certificat d'études primaires sanctionnent les cours d'arabe et de civilisation islamique, dont le taux de réussite atteint 60 %. Les parents et les élèves à partir de 16 ans peuvent refuser l'assistance aux cours de religion de leur communauté (Lois du Pacte Scolaire des 19.05.1959 et 11.07.1973).

Le mouvement associatif est très développé en Belgique ; les associations se sont créées dans un but didactique (cours de rattrapage linguistique), sportif, culturel et surtout dans un contexte d'origine nationale, car celles qui sont interethniques sont rares. On trouve six associations pakistanaises (dont les Ahmadiyya), une bahaïe, trois albanaises. Le mouvement confrérique est également présent. Les Mevlevi de Konya ont une mosquée en Wallonie, les Tijaniyya africains en ont une à Gand. Les Darqawa marocains, les Naqchbandis et les Soleymanadji turcs se sont également regroupés. La confrérie musulmane la plus importante en Belgique paraît être celle des Allaouia. Cette confrérie d'origine algérienne est présente dans la plupart des grandes villes de Belgique. Elle utilise cassettes et vidéos pour l'enseignement, publie un petit journal en français *Les Amis de l'Islam*, pratique le dialogue avec les non-musulmans.

Sur le plan universitaire, l'intérêt de l'Université Catholique de Louvain pour les études relatives à l'aire arabo-musulmane remonte à la fondation du Collège des Trois Langues en 1519. Aujourd'hui, le Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain (CERMAC), dirigé par le Pr Bichara Khader sensibilise les étudiants aux problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels du monde arabe. *Les Cahiers du CERMAC* sont très appréciés. L'Université Libre de Bruxelles a également un département d'études arabes et islamiques.

3) Etat et citoyenneté

A partir des années 1970 une série de décrets donne à la religion musulmane les mêmes droits que les autres religions : personnalité juridique, reconnaissance des administrations chargées de la gestion du temporel, enseignement de l'islam dans les écoles, salaires des enseignants et reconnaissance d'un organisme représentatif. Puis la loi du 19/07/1994 institue un « Exécutif des musulmans » dépendant du Ministère de la Justice et chargé des questions relatives au financement du culte et à l'enseignement de la religion. En 1998 40 000 musulmans élisent une Assemblée constituante de 17 personnalités pour diriger cet exécutif.

Depuis la Loi Gol (01/01/1985) la nationalité est accordée automatiquement à l'enfant dont les parents ont habité en permanence la Belgique pendant les cinq années précédentes. Seuls les nationaux sont électeurs et éligibles et peuvent servir dans la fonction publique. Quant au statut personnel, les tribunaux reconnaissent la polygamie pour les non-Belges.

Aux élections régionales de mai 2009, une députée d'origine turque a été élue en conservant son voile. Inscrite sur la liste du Centre Démocrate Humaniste, elle a déclenché la polémique d'autant qu'un arrêt du Conseil d'Etat venait de juger le foulard « discriminatoire ». Le député socialiste Mahfoud Ramdhani, vice-président du Parlement francophone bruxellois a également vivement protesté : « *Les immigrés de pays musulmans ne sont pas tous musulmans. Moi-même je suis agnostique* ».

4) Communication nationale et internationale

Dès le début de l'immigration, des chrétiens se sont engagés en vue du rapprochement interreligieux. Ainsi, à Bruxelles, le Centre Al Kalima, fondé en 1978, pour l'information et la formation dans l'interconfessionnel, de même que la Commission (protestante) Christianisme-Islam ou la Commission Episcopale (catholique) des Migrations.

La presse écrite musulmane offre des périodiques en français, comme Le Conseil organe du Conseil Supérieur des Musulmans ou en néerlandais comme Islamitische Newsbrief. Pour l'audio-visuel, les radios Salam ou Fréquence Arabe, la télévision, avec Sindbad présentent des émissions religieuses ou culturelles islamiques.

Les organismes internationaux musulmans ont des bureaux à Bruxelles, comme la Ligue Islamique mondiale qui finance le Centre Islamique, Diyanet, ou Direction des Affaires Religieuses turques, ou la Fondation ismaélienne Agha Khan.

B) France

1) Une immigration diversifiée

De tous les pays d'Europe, la France accueille la plus grande population musulmane, soit entre 5 et 6 millions de résidents, ce qui représente 8 à 9,6 % de la population totale.

Les Maghrébins sont les plus nombreux ; 1,7 million d'Algériens, 1,2 million de Marocains, 600 000 Tunisiens, auxquels s'ajoutent 500 000 Ouest-Africains, 100 000 Comoriens, et 100 000 Mahorais puis 500 000 Turcs, 100 000 musulmans arabes du Moyen-Orient, 100 000 Indopakistanaïens et autres Asiatiques, et, difficile à comptabiliser, 350 000 demandeurs d'emploi et clandestins.

2) Pratique du culte

. Annuellement, 20 000 pèlerins se rendent à La Mecque. Le nombre de mosquées et de salles de prière devrait se monter dans toute la France à 2 000, les mosquées principales étant celles de Paris, d'Evry et de Lyon.

En ce qui concerne l'éducation nationale, des accords d'Etat à Etat ont conduit à instaurer, dans les écoles primaires, un enseignement dit des « Langues et Civilisations d'Origine », depuis 1976 ; et on a vu, notamment dans le domaine de l'apprentissage de l'arabe, qu'un certain nombre de « coopérants » maghrébins ont été détachés par leur propre gouvernement pour l'assurer (environ 800 pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie). Pour ce qui est de l'enseignement catéchistique proprement dit, il a pu être introduit dans la plupart des lieux de prière disséminés sur tout le territoire français. C'est pourquoi le problème de la formation des formateurs se pose de façon aiguë. Plusieurs instituts privés ont été fondés pour répondre à la demande de formation théologique et de formation de cadres religieux. L'Institut Islamique de Paris, créé en 1993 par un Français converti, Didier Ali Bourg, est dirigé par Hicham Arafa et reçoit 300 étudiants à Saint-Denis. L'Institut Ghazali de théologie, ouvert par la Mosquée de Paris en 1993, initiait au départ des imams venus d'Algérie à la société française. Il forme soixante élèves en liaison avec l'Institut Catholique de Paris. Son originalité vient du fait que des professeurs non musulmans y enseignent les matières non théologiques. L'Institut français des études et sciences islamiques, créé en 2001 par le Cheikh Dhaou Meskine à Boissy Saint Léger, pour l'apprentissage du Coran, est ouvert aux jeunes scolaires et aux adultes. Une centaine d'élèves sont inscrits. L'Université islamique, rattachée à l'Union des Organisations Islamiques de France a ouvert un Institut de formation des Imams, situé dans la Nièvre à Saint Léger du Fougeret et un autre à Saint Denis, banlieue nord de Paris

La communauté musulmane dans le cadre des lois en vigueur, a créé des établissements libres musulmans qui fonctionnent dans les mêmes conditions que les écoles catholiques, protestantes et israélites, subventionnées par des fonds publics.

Dans le secteur associatif, la dominante culturelle établie pour la gestion des mosquées dans le cadre de la loi de 1901 est la plus importante (60 %). Ces associations, pour la plupart, appartiennent à 4 grandes fédérations, celle de la Grande Mosquée de Paris, l'Union des Organisations Islamiques de France, la Fédération Nationale des Musulmans de France et le récent Rassemblement des Musulmans de France, dont le Président, l'universitaire Mohamed Moussawi a été élu en 2008 Président du Conseil Français du Culte Musulman. Cet Organisme est composé de 63 membres dont 41 sont élus par un corps électoral à deux collèges et 22 représentent 7 fédérations, 5 grandes mosquées, auxquels on ajoute cinq personnalités choisies.

Tant qu'à l'université, les instituts d'islamologie sont de plus en plus nombreux et reflètent l'intérêt porté par musulmans et non musulmans à la culture islamique.

3) Etat et citoyenneté

La France est le pays de l' U.E. le plus ouvert à l'acquisition de la nationalité, qui est octroyée par filiation d'un ou des deux parents, par le fait de naître sur un territoire français ou par acquisition. La loi du 24/08/1953 ne reconnaît pas la polygamie d'un étranger qui ne peut bénéficier de la procédure de regroupement familial pour un deuxième conjoint.

A Mayotte, devenue département français, la population musulmane bénéficie du statut personnel (mariage, divorce, héritage) et le préfet nomme le mufti, les cadis et les imams.

4) Communication nationale et internationale

De nombreux journalistes arabes se sont repliés à Paris comme à Londres, pour y créer des organes de presse s'intéressant de plus en plus à la population immigrée musulmane en Europe.

Ces communautés, néanmoins, ont créé une presse « hexagonaliste » (une centaine de titres de diffusion régionale la plupart du temps), universitaire comme *Horizons maghrébins* (Toulouse), religieuse comme *As-Sabil* (Grande Mosquée de Paris). *Le Musulman* (Association des Etudiants Islamiques de France). La presse musulmane féminine existe également.

Le développement des radios libres a fait émerger des radions populaires, soit maghrébines comme *Radio Beur* et *France-Maghreb* (Paris), *Pluriel* (Lyon), *Colère*, *Gazelle* (Marseille), soit proche-orientale et saoudienne comme *Radio Orient* (Paris).

Sur la 2^e chaîne de télévision nationale, l'émission « Vivre l'Islam » créée en 1983, s'adresse pendant une demi-heure, chaque dimanche matin, à la communauté musulmane en France. Elle jouit d'une grande audience en Afrique francophone.

Les relations interreligieuses sont encouragées particulièrement au niveau des trois religions, chrétienne, juive et musulmane par de nombreuses associations.

Du point de vue international, la Ligue Islamique Mondiale, l'Organisation de la Conférence Islamique, de très nombreuses associations, confréries, fondations internationales musulmanes sont représentées à Paris. D'autre part dans le cadre des accords portant sur le développement des langues et civilisation d'origine, les accords franco-maghrébins et franco-turc, comme on l'a vu, portent sur une coopération dans le domaine de l'encadrement religieux des citoyens musulmans français. Ainsi pour le mois de Ramadan, un certain nombre d'imams maghrébins et turcs viennent assurer les activités propres à cette célébration.

C)Luxembourg

Comme ses partenaires du Benelux, la Belgique et les Pays-Bas, le Luxembourg a accueilli des Turcs et des Maghrébins venus travailler dans la construction, l'industrie, la restauration. Les Proche-Orientaux servent comme cadres bancaires et dans le secteur tertiaire. Des Bosniaques et des Kosovars sont venus s'installer dans le grand-duché, au moment de l'implosion de la Yougoslavie. Le nombre total de musulmans atteindrait 15 000 personnes, mais des frontaliers viennent de France, de Belgique et d'Allemagne et ne sont pas

comptabilisés comme résidents, parmi lesquels 85 % sont sunnites, 14 % chiites et 1 % ismaéliens.

L'enseignement de l'islam, assuré parmi les familles aisées par des précepteurs religieux, se pratique dans la grande mosquée de la capitale à laquelle est adjoint un centre islamique soutenu financièrement par l'Arabie Saoudite. Les enfants scolarisés en France, peuvent fréquenter les lieux de prière proches de la frontière.

L'amendement du 11/12/1986 à la loi du 22/02/1968 sur la nationalité luxembourgeoise fait une distinction nette entre Luxembourgeois de souche et ceux qui ont acquis la nationalité par naturalisation.

Les relations interreligieuses sont encadrées par le Service Social Pastoral Intercommunautaire. La presse musulmane est importée des pays voisins, d'Allemagne pour les journaux turcs.

Des banques islamiques, étant donné les facilités accordées à l'implantation bancaire sur le territoire, se sont ouvertes récemment.

D)Suisse

1)Immigration diversifiée

Comme en Belgique, les immigrés musulmans turcs préfèrent résider dans les cantons de Suisse alémanique, les Maghrébins en Suisse francophone, les Africains souvent clandestins, en Suisse italophone. Les 350 000 musulmans représentent 4,5 % de la population ; Turcs et Kurdes comptent pour 60 % d'entre eux, les Kosovars pour 15 % (en fait un Kosovar sur dix réside en Suisse) ; d'ailleurs la jeunesse des banlieues a adopté un argot au lexique albanais et suisse allemand, appelé « jügodütsh ». Les Maghrébins peuvent être 20 000, un peu plus que les Proche Orientaux ; Iraniens, Pakistanais, Indiens atteignent 10 000. Les convertis seraient au nombre de 6 000, surtout des femmes.

Les sunnites sont majoritaires (74 %), les chiites 12 %, les Alévis 10 %, les Ismaéliens 2 % et les Ahmadiyya 2 %.

2)Pratique du culte musulman

Les grandes villes, Bâle, Berne, Zürich, Lucerne, Genève, Lausanne, disposent de mosquées, dont les imams, quand ils sont turcs, sont rétribués par leur Gouvernement. En 2009 un référendum sur l'autorisation à accorder à l'érection de minarets sur les mosquées en construction a eu des résultats négatifs..

Il n'existe pas d'école libre musulmane en Suisse. Les jeunes musulmans suivent la scolarité officielle, différente selon les cantons. Des cours de langue et culture d'origine sont prévus pour les enfants turcs et de l'ex-Yougoslavie, mais excluant le catéchisme, dans la mesure où ces pays prévoient la séparation entre l'Etat et les communautés religieuses. Néanmoins l'Attaché Religieux de l'Ambassade de Turquie à Berne recherche le soutien d'organismes suisses pour la diffusion de l'enseignement religieux islamique.

Par contre, des écoles coraniques existent dans le pays, en langues arabe ou turque, en dehors du contrôle gouvernemental, attaché au principe de liberté religieuse. Ce sont les lieux de culte qui participent, la plupart du temps, à cet enseignement, dont la Fondation Culturelle Islamique de Genève, inaugurée en 1978 par le Roi Khaled d'Arabie.

L'enseignement supérieur a créé à Lausanne un Institut de droit comparé (européen musulman) à Lausanne et des filières d'islamologie dans les facultés de théologie.

3)Etat et citoyenneté

Sur la base du principe officiel de liberté religieuse, une centaine d'associations turques ou arabes facilite l'intégration des communautés musulmanes, sans qu'il n'y ait pas de reconnaissance officielle de l'islam. L'égorgeage rituel des animaux étant interdit, la viande hallal est importée.

Une musulmane pakistanaise a été élue sur la liste du Parti de la Démocratie Chrétienne dans le canton de Tessin en 2004, tandis que la Présidente de l'Association Culturelle des Musulmans en Suisse encourage le dialogue islamo-chrétien avec les militants de ce Parti.

4)Communication nationale et internationale

C'est à Genève que se réunissent les branches nationales des organisations internationales musulmanes. Les ONG musulmanes y sont proches géographiquement du Haut Commissariat pour les Réfugiés et des autres instances internationales. On peut mentionner le World Muslim Congress, (Pakistan) l'Organisation de la Conférence islamique, le World Council for Islamic Da'waa (Libye). De même le caractère cosmopolite de Genève et le secret bancaire attirent des capitaux arabes. Des accords bilatéraux ont été signés avec la Turquie pour la prise en charge des imams turcophones et l'Arabie Saoudite pour le Centre Islamique.

C'est également un lieu de contacts interreligieux facilité par l'usage de trois langues officielles, le Conseil Œcuménique des Eglises, la Conférence (protestante) des Eglises Européennes et la Communauté Catholique suisse de travail pour les Etrangers.

A part les bulletins internes des associations, le Centre Islamique de Lausanne publie le périodique *Al Watan* depuis 1993.

III – Etats germanophones

A) Autriche

1) Une immigration diversifiée

L'Autriche a toujours été proche d'Etats musulmans. Au XIV^e siècle, les Turcs occupent les Balkans ; au XVI^e siècle, la Hongrie. Vienne soutiendra deux sièges mémorables contre les Ottomans en 1529 et en 1683. Peu à peu, l'Autriche récupérera les Balkans ; en

1878, elle occupera la Bosnie-Herzégovine (un million de musulmans), l'annexant en 1908. Elle reconnaît alors le culte islamique comme communauté religieuse nationale.

350 000 musulmans vivent en Autriche, ce qui représente 4,2 % de la population totale. La moitié d'entre eux vivent à Vienne. La plus grande communauté musulmane est turque (60 %) suivie par les citoyens de l'ancienne Yougoslavie (15 %). Les Iraniens sont au nombre de 15 000 comme les Egyptiens et l'on compte 10 000 Autrichiens de souche convertis, surtout des femmes. 80 % sont sunnites, 16 % chiites et alévis, et le reste est composé entre autres d'ismaéliens et d'ahmadiyya.

2) Pratique du culte musulman

L'islam a été un culte reconnu dans l'Empire austro-hongrois et la loi de 1874, instituant les charges de Mufti à Vienne et d'imams, a été complétée en 1912. En 1979, l'islam était reconnu comme communauté religieuse nationale, ce qui eut pour conséquence la mise en place d'instances d'un « Conseil National Musulman » doté de représentativité. En 1988, ce fut la reconnaissance officielle de tous les rites musulmans à égalité. Ce Conseil ou « Islamische Glaubensgemeinschaft » négocie avec l'Etat. Pays concordataire, l'Autriche emploie 394 enseignants de religion musulmane pour 50 000 élèves de cette confession. Les cours de religion, sauf dérogation, sont obligatoires dans les établissements scolaires.

L'enseignement extrascolaire de l'islam est assuré au Centre Islamique de Vienne, dominé par un minaret de 32 mètres de haut. Le roi Fayssal ben Abdelaziz d'Arabie Saoudite, des dirigeants d'autres Etats musulmans et l'Autriche contribuèrent à sa construction en 1979. Une école primaire arabo-musulmane y a ouvert en 1986 ; au programme autrichien viennent s'ajouter l'enseignement religieux et les cours d'arabe.

Les enseignants de religion musulmane étaient étrangers et surtout turcs et ne connaissaient pas la société autrichienne. En mai 2009 l'université de Vienne a annoncé le lancement d'un diplôme pour les imams et les aumôniers musulmans axé sur les valeurs de la société autrichienne. Intitulé « Imams en Europe », ce cursus pilote dispense des cours sur le système politique et juridique autrichien, notamment les droits fondamentaux, et sur l'interprétation d'enseignements de l'islam dans un contexte européen. Ce programme, étalé sur deux semestres accueille des étudiants qui doivent avoir impérativement étudié auparavant la théologie musulmane.

L'enseignement universitaire comporte aussi des filières d'islamologie dans les universités catholiques de Vienne, Innsbruck, Salzbourg, Graz, Mödling. A Vienne l'Institut Afro-Asiatique dispose d'une chaire d'études islamiques.

3) Etat et Citoyenneté

La loi sur la nationalité de 1985 implique que l'acquisition se fait par filiation, ou après dix ans de résidence continue, ou à la demande expresse d'un conjoint pour son conjoint étranger. Les enseignants de religion islamique doivent signer un contrat de travail comportant une reconnaissance explicite de la démocratie, des droits de l'Homme et de la Constitution.

4) Communication nationale et internationale

Vienne est une capitale également dotée de plusieurs institutions internationales et les mass-media confessionnels peuvent mieux s'y faire entendre. La loi de 1979 permit l'instauration d'émissions réservées au culte musulman à la radiotélévision nationale.

Plusieurs périodiques sunnites comme *Der Gerade Weg, Islam und der Western* (multilingue) ou chiites comme *Al Qiyam* sont publiés à Vienne ; d'autres comme *Millet* ou *Terdjuman* viennent de Turquie.

L'Autriche est, d'autre part, un lieu de dialogue interreligieux très actif. Un Bureau pour les Religions du Monde, d'obédience catholique, organise des conférences internationales.

Les confréries musulmanes turques (Suleymandji), Kurdes (Nurdji), Burhaniyya (Egypte et Soudan), Pir Inayat Khan (Pakistan) ont un siège à Vienne comme le Ditiib officiel turc, la Ligue Islamique Mondiale et l'Organisation de la Conférence Islamique. En fait, Vienne a toujours été depuis la fin de la 2^e guerre mondiale une plaque tournante et un centre de contacts politiques privilégiés que le monde musulman apprécie.

B) Pays-Bas

1) Une immigration diversifiée

Les Pays-Bas avaient été un Etat colonial, et, de ce fait, des citoyens d'Indonésie, du Surinam après l'indépendance préférèrent se rendre dans l'ancienne métropole. De l'Allemagne vinrent des Turcs, de Belgique, des Maghrébins, de l'ex-Yougoslavie des Bosniaques ; par la suite, Egyptiens et Soudanais, Indo-Pakistanaï, Africains, et autres, comme dans toute l'Europe s'installèrent aux Pays-Bas.

Aujourd'hui, le nombre de musulmans atteint 1 million d'individus, soit 7 % de la population totale ; 80 % d'entre eux sont sunnites, 15 % chiites et alevites ; les Ahmadiyya résident depuis 1947 à La Haye. Les Turcs et les Marocains représentent les deux tiers des musulmans. Certaines villes ont un taux de 50 % d'habitants d'origine étrangère, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes sociopolitiques..

L'Association des jeunes musulmans indonésiens en Europe, (PPME), fondée en 1971, dont le but est de pratiquer « les vrais enseignements de l'islam » (dans l'esprit des idéaux réformistes contemporains) joue un rôle de coordinateur. Les groupes sont formés d'étudiants indonésiens et de commerçants résidant temporairement aux Pays-Bas.

L'Union des Organisations musulmanes aux Pays-Bas compte environ 79 mosquées marocaines. L'éducation de ses imams comporte une initiation traditionnelle à l'arabe et à la religion musulmane déconnectée de l'environnement culturel..

Les Turcs sont divisés, comme dans toute l'Europe, selon des critères d'appartenance politique, soit qu'ils soient rattachés au gouvernement turc dont la Direction du Diyanet contrôle 65 mosquées (70 % de la communauté), à l'opposition islamiste Milli Görüs, aux confréries Suleimandji (.Utrecht) Naqchbandies ou Nurdji (pour les Kurdes), au mouvement ultranationaliste, les Loups Gris, ou à la minorité chiite alévie qui dispose d'un Centre à La

Haye et conteste souvent violemment la Diyanet. Les Turcs, dans leur diversité, représentent 38 % des musulmans. Les Surinamiens musulmans sont en fait d'origine indienne. Ces sunnites appartiennent aux confréries Qadiriyya et Baralvi. Les Ahmadiyya ont fondé une « Union Culturelle Islamique » à La Haye. Les Pakistanais sont en général salafistes et disposent de quatre mosquées.

Les convertis de souche hollandaise, parmi lesquels la sœur de la Reine, sont un peu marginalisés s'ils n'appartiennent pas à une confrérie internationale.

2) Pratique du culte

Depuis 1986, l'enseignement de la religion musulmane est autorisé dans les écoles d'Etat, à raison d'une heure hebdomadaire, en langue néerlandaise, en plus d'une nouvelle matière obligatoire dénommée « Courants spirituels » présentant les religions non chrétiennes, comme l'Islam, le Bouddhisme, l'Hindouisme, durant deux heures et demie par semaine. De plus, deux heures et demie sont également réservées pour l'enseignement des langues et cultures d'origine, créant une occasion de plus pour les enseignants marocains et turcs, recrutés à cet effet, de donner aussi une instruction religieuse.

Dans les écoles confessionnelles protestantes ou catholiques, s'il y a un nombre assez élevé de jeunes musulmans, on leur assure un enseignement séparé au moment des cours de religion, qui peut être assuré par un imam ou un parent d'élève. Cela dépend de la direction de l'école, mais dans ce pays de tolérance, les aménagements peuvent donner satisfaction à l'ensemble des élèves concernés. Enfin, en 1988, le gouvernement a accordé des subventions à des écoles confessionnelles musulmanes (actuellement 45). Néanmoins le programme des cours doit inclure la théorie darwinienne de l'évolution.

400 lieux de culte fonctionnent sur une base ethnique ou linguistique, assurant des cours de religion dans la langue d'origine. La plus grande mosquée, ouverte en 1989, se trouve à Eindhoven. 60 à 80 % des enfants musulmans suivent l'étude du Coran. Depuis 1986, la fonction d'imam (on en compte 500) est assimilée à celle de ministre du culte avec droits et devoirs inhérents à cette charge. Deux centres de formation d'imams et deux universités islamiques se voient confier la tâche de formation du personnel religieux.

3) Etat et citoyenneté

Depuis 1983, le droit de vote a été accordé aux étrangers dans les élections locales et ils sont admis à égalité avec les nationaux à la cogestion et à la représentation au sein des conseils d'administration des sociétés néerlandaises. La loi du 19/12/1984 distingue l'acquisition de plein droit de la nationalité par filiation et l'acquisition de la nationalité par option.

Les Pays-Bas sont constitutionnellement un Etat laïque avec séparation stricte de la religion et de l'Etat depuis 1798. Néanmoins la fonction sociale, éducative, institutionnelle, des communautés religieuses est reconnue. C'est le concept des « piliers » ; les Eglises catholique, protestante, la communauté juive fonctionnaient comme « pilier ». En 1980, l'Etat essaie de constituer un pilier « musulman », mais les Marocains en compétition avec les Turcs

le refusent, les Ahmadiyyah sont ostracisés et les musulmans libéraux ne veulent pas être comptabilisés dans ce « pilier ».

Pourtant l'émergence de politiciens musulmans montre qu'il y a intégration. Ainsi, le maire actuel de Rotterdam (600 000 habitants dont la moitié est d'origine étrangère), élu le 1^{er} janvier 2009, est M. Ahmed Aboutaleb, fils d'imam marocain, arrivé aux Pays-Bas à l'âge de 15 ans. Il deviendra échevin socio-démocrate de la deuxième ville du royaume en 2004, secrétaire d'Etat aux Affaires sociales et à l'Emploi en 2007. Mme Fatima Elatik, néerlandomaroquine, élue, en janvier 2009, maire de Zeeburg, arrondissement d'Amsterdam, est travailliste et porte le voile.

La police d'Amsterdam rembourse à ses agents la moitié du prix d'achat d'une nouvelle traduction du Coran en néerlandais, et d'une biographie du Prophète Mahomet, afin de leur permettre une meilleure compréhension de l'islam. (26/05/2008). De même fonctionnaires et militaires néerlandais sont autorisés à prêter serment sur le Coran lors de leur prise de fonctions. Enfin, les cellules du commissariat ont été dotées de flèches indiquant la direction de La Mecque pour la prière des détenus.

4) Communication nationale et internationale

La presse musulmane des Pays Bas est publiée en plusieurs langues, néerlandais, anglais, arabe, urdu, turc, comme « *Qibla* », « *Voice of Islam* », « *Al Islam* », « *Haber* » (Khabar). A peu près 80 % des familles turques lit un journal venant de Turquie. En outre des quotidiens turcs, comme *Zaman*, ont une édition européenne.

Radio Islam 103 est financé par l'Etat ; un grand nombre d'émissions destinées aux minorités musulmanes sont diffusées dans les stations nationales, régionales, locales et les chaînes nationales télévisées. *Rotterdam 20 minutes*, par exemple, s'adresse aux jeunes de la deuxième génération.

Les accords d'Etat à Etat dans le domaine de l'enseignement religieux ont été signés entre les Pays Bas et la Turquie, le Maroc et la Tunisie. La Ligue Islamique Mondiale de Jeddah a un bureau à la Haye, comme la Daawa Islamiyya de Libye, le Tabligh, certaines confréries maghrébines (Alawiyya, Darqawiyya) ou moyen-orientales (Naqchbandiyya, Qadiriyya, le Mili Görus turc.

C) République Fédérale Allemande

1) Une immigration diversifiée

Les liens de l'Empire Allemand, avant 1914, avec l'Empire Ottoman seront tissés par Guillaume II qui se rendra deux fois à Istanbul en 1889 et en 1898. Ce dernier voyage le conduira aussi en Syrie (il fera reconstruire le tombeau de Saladin à Damas) et en Palestine. En conséquence, le projet du chemin de fer Istanbul-Bagdad et les prospections pétrolières seront l'objet d'accords bipartites.

Aussi, lorsque la République Fédérale, exsangue après 1945, opère une reconstruction exemplaire et courageuse, elle fait appel à des « Gastarbeiter » turcs(travailleurs-hôtes) . Puis viendront les Maghrébins passés par la France, les Indo-Pakistanaïses refoulés de Grande-

Bretagne, les Proche-Orientaux ainsi que les Iraniens, et les Bosniaques et Kosovars qui fuyaient l'ex Yougoslavie. De nombreux Africains qui se trouvaient en Allemagne de l'Est avant la réunification sont restés. Aujourd'hui on évalue à 3,5 millions le nombre de musulmans résidents, soit 4 % de la population totale. 80 % sont d'origine turque.

Berlin est la première ville turque hors de Turquie et la septième ville turque dans le monde; le quartier de Kreuzberg, seul, compte 100 000 Turcs,. Les sunnites sont liés aux confréries Naqchbandie, Suleymandjie, Fathallah Gulen qui disposent d'écoles confessionnelles ou à la Direction de l'Enseignement turc à l'étranger, le DITIB. Les Alevis (600 000) ont créé, pour se distinguer de leurs compatriotes, la Fédération des communautés alévies d'Allemagne (Hambourg, 1984) qui ont des cérémonies spécifiques ou « djem ». Ils sont proches de l'ordre des Bektachis (turco-albanais). D'autres chiites (90 000) sont iraniens et nombreux à Hambourg. Ils ont fondé une Union des Associations d'étudiants islamiques en Europe, d'obédience du régime actuel de Téhéran.

Les convertis allemands de souche seraient entre 20 000 et 40 000, dont 60 % de femmes ayant épousé un musulman.

2) Pratique du culte

Dans cet Etat fédéral, l'enseignement religieux dans les établissements scolaires à raison de deux heures hebdomadaires, est organisé dans chacun des 16 Etats fédérés. Les accords du Gouvernement fédéral avec la Turquie ont officialisé le détachement d'enseignants turcs par le DITIB, qui, on l'a vu, dépend d'un Organisme chargé des affaires théologiques rattaché au Premier Ministre de Turquie. Les manuels d'enseignement ont été composés par deux fédérations, le Conseil Islamique de RFA (1986) qui regroupe 38 associations et le Conseil Central des Musulmans d'Allemagne (1987) qui en regroupe 28. Le contenu des manuels, diffusé à 700 000 élèves, comportait l'enseignement du créationnisme et l'étude du monde à travers le Coran, réduisant la religion à une éthique fondée sur le licite et l'illicite. Depuis août 2008, un nouveau manuel « Saphir », élaboré par les deux universités théologiques de Marmara (Turquie) et d'El Azhar (Egypte) tient mieux compte de l'environnement non musulman.

De grandes mosquées dans les principales villes comme à Duisburg, 3 000 places, Mannheim 2 500 places, Cologne 2 000 places, ont été construites avec minarets ; d'autres (Dortmund) sont d'anciens temples ou églises. 10 % des parents mettent leurs enfants dans les 1500 écoles coraniques adjointes aux lieux de prière. 64 universités ont des filières d'islamologie, matière bien développée en Allemagne avec l'orientalisme. On trouve à Cologne un Institut (chiite) de Sciences Islamiques

Imitant la formation du Conseil Français du Culte Musulman, et pour répondre aux sollicitations de l'Administration fédérale allemande, quatre organisations musulmanes d'Allemagne ont fondé un Conseil de coordination des musulmans (KRM) pour favoriser le dialogue de leur communauté avec le Gouvernement. Il s'agit de l'Union turque islamique des affaires théologiques (DITIB), du Conseil de l'islam (Islamrat), du Conseil central des musulmans (Zentralrat der Muslime) et de l'Association des centres culturels islamiques. Cette fédération est destinée à représenter des positions communes auprès du gouvernement. . Chacun des présidents des quatre associations doit assumer cette fonction de communication à tour de rôle pour six mois..

3) Etat et citoyenneté

L'Etat allemand est neutre religieusement, mais prend en compte le pluralisme religieux. La Loi fondamentale de Mai 1949 (ou Constitution) assure la liberté des cultes ; les différentes Eglises reconnues ont un statut de corporation de droit public ; en déclarant sa religion, le contribuable allemand paie un impôt supplémentaire dont le produit est rétrocédé à sa propre église. Les musulmans n'ayant pas su créer un Organisme unique ne peuvent pas verser ce genre d'impôts.

La naturalisation intervient après dix ans de séjour et le renoncement à la nationalité d'origine ; les enfants d'ascendance turque nés en Allemagne ont automatiquement la citoyenneté allemande. A 18 ans, ils doivent choisir l'une des deux nationalités.

Les résultats d'une étude menée en 2004 auprès de 2 000 musulmans montrent que pour une grande partie d'entre eux, les prescriptions alimentaires et de pureté de l'islam sont plus importantes que les règles vestimentaires ; 53 % sont hostiles au port du voile contre 33 % de personnes favorables, tandis qu'ils sont 86 % à refuser de manger du porc et 58 % à renoncer à l'alcool. Des Allemands d'origine turque s'investissent dans les arts comme le cinéaste Fatih Akin, l'acteur Mehmet Kurtules, héros de la série policière télévisée « Tatart », une des « krimi » (feuilletons policiers télévisés) les plus populaires, ou dans la politique. En 2008, le député européen allemand Cam Ozdemir, d'origine turque, est élu Président des Verts tandis que Tarek Al Wazir de père yéménite et de mère allemande, député Vert depuis 1995, a été élu président du Parti Vert en Hesse.

4) Communication nationale et internationale

En Allemagne, les publications musulmanes sont de deux sortes ; les grands quotidiens et magazines turcs éditent des suppléments destinés aux résidents en Europe et qui sont diffusés parmi toutes les communautés turcophones (comme les organes de presse arabe à Londres et à Paris). Les journaux turcs, édités en RFA, tirent à 200 000 exemplaires, comme les quotidiens *Terdjuman* et *Milli Gazette*, ou l'hebdomadaire turc *Anadobe*. C'est *Hurryet* qui est le quotidien le plus populaire. Le journal satirique *Gülügüle* distribué gratuitement est très apprécié des jeunes Turcs qui se familiarisent ainsi avec cette langue. La télévision Deutsche Welle transmet en direct la prière collective du vendredi de la Mosquée berlinoise Bilal. La chaîne câblée TDS Düsseldorf diffuse 24 heures sur 24 les programmes de la chaîne turque CTR. La radio nationale fait de même.

Les Eglises luthérienne et catholique ont depuis longtemps noué des contacts avec les populations musulmanes non européennes.. Dans ce cadre religieux le CIBEDO, Institut pour la connaissance de l'islam et la rencontre islamo-chrétienne, créé par les Pères Blancs de Francfort, fait un travail de rapprochement remarquable.

La R.F.A. a privilégié les relations d'Etat à Etat (accord bilatéral avec la Turquie) pour l'enseignement de la religion, et avec les organismes islamiques internationaux comme la Ligue Islamique Mondiale et l'Organisation de la Conférence Islamique (dont le siège est à Munich). 3 000 associations, en majorité turque, religieuse et culturelles sont également reconnues.

IV – Europe latine

A – Espagne

1) Une immigration diversifiée

L'interaction de l'Espagne avec le monde musulman remonte au IX^e siècle et à l'expansion islamique en Europe. La plupart des musulmans ont été expulsés en 1492 ; certains ont pu rester en se convertissant publiquement au catholicisme. Puis la présence musulmane en Espagne a disparu jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Ancien pays d'émigration de main d'œuvre, l'Espagne découvre, une vague d'immigration (souvent clandestine) d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. Les grands travaux de la fin du XX^e siècle, ceux des Jeux Olympiques de Barcelone et de la Foire internationale de Séville ont accentué ce phénomène. Par la suite, les migrants temporaires ont tendance à rester sur place ou à gagner d'autres pays européens. On estime à 500 000 le chiffre actuel de clandestins (qui ne cesse de monter) dont plus de la moitié seraient des musulmans. Lorsqu'en mai 2005, l'Espagne régularise la situation de 600 000 immigrés, 12 % d'entre eux étaient marocains. Les Africains essaient de gagner les côtes espagnoles en grand nombre. Par contre, les Proches-Orientaux sont souvent des Arabes riches qui s'installent en Andalousie qu'ils voudraient réislamiser. Les palais somptueux de Marbella de la jet society saoudienne, syrienne, égyptienne contrastent avec les taudis où s'entassent les journaliers maghrébins. On évalue le nombre de musulmans recensés à 1 million (2,3 % de la population totale), ils sont essentiellement sunnites ; les Ahmadiyya de leur côté ont l'usage d'une mosquée.

Les convertis de souche espagnole viennent souvent de la mouvance gauchiste ; ils s'appellent Mourabitoun et ont participé à l'érection de la nouvelle mosquée de Grenade, financée par les Emirats Arabes Unis, le Maroc, la Libye et la Malaisie.

2) Pratique du culte

Deux mosquées cathédrales ont été érigées à Madrid, une à Marbella et une à Valence. Les pratiques religieuses accordées par la loi du 2 mai 1992, consistent en l'usage de lieux de sépulture spécifique, de l'abattage rituel des animaux. Elle définit le statut des imams affectés aux écoles, aux hôpitaux, aux prisons et à l'armée.

L'enseignement de la religion musulmane ayant été reconnu, la mise en place de ses structures a été facilitée au moment de l'inauguration, en novembre 1992, de la Grande Mosquée Abou Bakr de Madrid, du Centre Culturel Islamique de la capitale, et également par les soins de l'Association des Musulmans d'Espagne.

Une nouvelle loi éducative de 2005 a prévu l'enseignement de la religion musulmane dans les établissements scolaires des régions à forte concentration musulmane, à Madrid, Barcelone et en Andalousie. D'autre part, les 400 mosquées d'Espagne assurent l'enseignement coranique habituel.

Les universités de Cordoue et de Madrid, entre autres, ont des départements d'islamologie.

3) Etat et citoyenneté

En juillet 1989, l'islam est reconnu comme religion notoirement établie. En 1992, la Communauté Islamique d'Espagne devient l'interlocuteur officiel de l'Etat. Un rapport remis au Ministère de la Justice, en décembre 2007, soulignait que 4 musulmans sur 5 se sentaient intégrés dans la société espagnole et que 83 % d'entre eux s'étaient adaptés à la société et aux coutumes du pays.

La nationalité s'accorde par droit du sang, mais la naturalisation par décret a été facilitée ces dernières années.

4) Communication nationale et internationale

L'Espagne a privilégié la signature d'accords d'Etat à Etat, l'Arabie Saoudite, le Koweït, l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie et approuve l'action menée par l'Organisation de la Conférence Islamique et de la Ligue Islamique Mondiale.

Des organismes de dialogue interreligieux ont été initiés par des associations islamiques espagnoles, comme « Tayba » qui s'adresse aux musulmans et aux non musulmans à travers des colloques, des tables rondes, ou « Jovenes Musulmanes de Madrid » qui souligne la position sociale des musulmans qu'elle met en valeur par des colloques sur les civilisations, l'orientalisme ou les stéréotypes. Du côté chrétien, « Darek » (Ta Maison) à Madrid fait se rencontrer les étudiants et CRISLAM 1983, est un mouvement international d'intellectuels chrétiens et musulmans.

La communauté musulmane de Séville diffuse un bulletin en espagnol « Bismillah », tandis que la Faculté théologique de Grenade organise des séminaires sur le dialogue islamo-chrétien.

Mais les attentats sanglants du 11/03/2004 dans les trains de la banlieue madrilène, faisant 191 tués et 200 blessés, commis par les « Brigades Abou Hafs Al Masri » ont secoué l'opinion publique et aujourd'hui les islamistes sont surveillés par les autorités espagnoles. C'est que des lieux de prière improvisés rassemblent les fondamentalistes wahhabites ; 280 mosquées seulement sur 1 000 ont une licence en règle. Aussi une loi plus dure sur l'immigration a été promulguée le 26/12/2008.

B) Italie

1) Une immigration diversifiée

Dans le passé, l'islam était déjà bien enraciné dans un certain nombre de régions du pays. En Sicile, la présence musulmane remonte à l'avènement même de cette religion. La première « visite » des Sarrasins établie par des sources remonte à l'an 652. La conquête de l'île, entreprise à Mazara en 827, s'achèvera en 902 par la chute de Taormina. Palerme « la ville aux trois cents mosquées », comme l'appelait Ibn Hawqal, voyageur arabe de l'époque normande. Après 150 ans de domination absolue de l'île cette influence s'exercera bien au-delà, durant toute la période normande, notamment sous le règne de Frédéric II. L'architecture locale en témoigne.

Au XX^e siècle, l'Italie occupera l'Ethiopie, l'Erythrée, la Somalie, la Libye dont les ressortissants, après l'indépendance, gagneront l'ancienne métropole. La proximité de la Tunisie et de l'Egypte a contribué aussi à l'immigration d'une partie de leur population en Italie. D'autre part, l'Albanie et l'ex-Yougoslavie, également proches, lorsque touchées par la guerre civile, verront leurs citoyens fuir vers la péninsule italienne. Passant par la France, les Marocains s'installeront dans un pays, dont la langue est proche du français. Viendront aussi les Iraniens à partir de 1979, les Pakistanais, et les Turcs, mais en petit nombre. Enfin, trois grandes opérations menées en 1990, 1995 et 1998 ont régularisé la situation de deux millions d'immigrés clandestins. Aujourd'hui le nombre de musulmans s'élève à 1,5 million dont 64 % de Maghrébins, 23 % d'anciens Yougoslaves, 12 % d'Indo-Pakistanais et 10 000 convertis de souche. 85 % d'entre eux sont sunnites.

2) Pratique du culte

214 mosquées et 80 centres islamiques à travers tout le pays assurent l'enseignement coranique et la formation des imams. La grande mosquée de Rome (1984) est placée sous le patronage collégial des ambassadeurs musulmans après que le roi Fayssal d'Arabie Saoudite l'ait fait bâtir. La grande mosquée de Milan « Al Wahid » due à l'initiative de convertis italiens a été construite avec l'aide de fonds koweïtiens. Elle abrite également un Institut de formation des imams. La mosquée de Palerme (1990) a été financée par la Tunisie, celle de Catane (1990) par la Libye.

Les confréries ont ouvert des écoles coraniques ; certaines sont d'origine africaine (Mourides du Sénégal) ou du Maghreb (Alawiyya, Darqawiyya, Ahmadiyya, Tijaniyya) ou du Proche Orient (Burhaniyya d'Egypte et Naqchbandiyya de Turquie) ; les enfants y sont regroupés par ethnies et groupes linguistiques.

3) Etat et citoyenneté

La naturalisation s'obtient après dix ans de séjour et le prêt d'un serment à la République italienne.

Un Conseil consultatif musulman a été mis en place le 30 novembre 2005. Les 16 membres nommés par décret, siègent auprès du Ministère de l'Intérieur ; ils sont de nationalité italienne, albanaise, algérienne, irakienne, jordanienne, libyenne, marocaine, pakistanaise, sénégalaise, syrienne, somalienne et tunisienne. Il n'existe pas en Italie de cadre institutionnel organisant droits et devoirs de la communauté musulmane. Seul le Centre Islamique Culturel d'Italie qui gère la grande mosquée de Rome, dispose d'une reconnaissance officielle de l'Etat depuis 1974.

4) Communication nationale et internationale

Les musulmans en Italie se sont attachés à développer leurs moyens de communication, en particulier la presse écrite ; les grands centres islamiques publient tous un bulletin périodique, comme à Rome *Comunita Islamica*, qui analyse les articles de la presse italienne consacrés à l'islam, ou à Milan *Il Messaggero dell'Islam*. Les Chiites publient *Pour un Monde Nouveau*. A Venise, la revue *Oasis*, multilingue traite des rapports islamo-chrétiens. Quatre chaînes thématiques sont financées par l'Arabie Saoudite.

A Rome, où se déroulent de très nombreuses rencontres interreligieuses, l'Institut Pontifical d'Etudes arabes et islamique (PISAI) et les universités pontificales sont remarquables pour la recherche effectuée dans le domaine de l'islamologie sous la direction d'universitaires musulmans ou non musulmans. D'ailleurs la plus grande partie des universités italiennes disposent de départements d'études islamiques.

Les organismes de dialogue sont nombreux ; le Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux, la Conférence Mondiale des Religions pour la Paix à Rome ; le Centre Ambrosien à Milan ; un groupe de rencontre et un groupe de couples islamo-chrétiens à Turin entre autres.

Des accords bilatéraux lient l'Italie avec l'Arabie Saoudite, la Libye, dans le domaine de la présence musulmane sur son territoire. Les organismes internationaux sont présents ; la Ligue Islamique Mondiale, l'Organisation de la Conférence Islamique la Fédération Islamique des Organisations Etudiantes Internationales.

5) Portugal

Le Portugal comptait peu de musulmans dans son Empire colonial. A partir de 1960, le voisinage de l'Espagne, confrontée à une immigration non contrôlée de Maghrébins et d'Africains, et celui de la France, a conduit la minorité musulmane à s'agrandir. Aujourd'hui, elle atteint 50 000 membres dont 85 % de sunnites, 12 % de chiites, 3 % d'ismaéliens et autres.

Il existe une quinzaine de mosquées dans le pays dont la Grande Mosquée de Lisbonne, érigée en 1985. Ces lieux de culte offrent un enseignement coranique, mais l'insuffisance des structures économiques des musulmans locaux les empêche de créer des centres culturels.

Du point de vue universitaire, le département d'islamologie de l'université de Coïmbra est célèbre, ainsi que l'Institut d'Etudes arabes et islamiques de l'université de Lisbonne.

C'est surtout sa situation géographique qui place le Portugal en liaison avec les pays musulmans méditerranéens. Ainsi la presse marocaine est lue par la communauté musulmane.

En 1976, la Constitution abolit la distinction entre l'Eglise catholique et les autres religions, garantit la liberté de conscience et confirme la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; les confessions sont libres de s'organiser. Les mariages religieux ont un effet civil.

V) – Europe septentrionale

A) Danemark

1) Une immigration diversifiée

Au XIX^e siècle, le Danemark fait partie des 14 nations qui se livrent au partage de l'Afrique lors de la Conférence de Berlin. Le retour en terre africaine se produira au début du XX^e siècle, par l'intermédiaire des missions protestantes de l'Eglise nationale luthérienne danoise. Mais c'est après avoir signé la Charte de San Francisco que le Danemark, tissera, dans le cadre onusien, des liens peu à peu plus étroits et plus étoffés avec les pays principalement anglophones de l'Afrique.

Aujourd'hui le régime social particulièrement avantageux, des frontières communes avec l'Allemagne et l'accueil aux réfugiés politiques, très développé dans les pays scandinaves, conduisent à l'installation de communautés musulmanes diverses dans ce pays. Les Turcs viennent de RFA dans un premier temps, les Maghrébins de France et de Belgique, les Pakistanais, dont un pourcentage important détient un passeport britannique, d'Angleterre, des Iraniens réfugiés politiques, des Somaliens passés par l'Italie, des Arabes palestiniens, irakiens, libanais. 6 000 Danois de souche se sont convertis à l'islam. Ce qui fait un total de 300 000 musulmans (5 % de la population totale) ; 60 % sont des sunnites, 20 % des chiites, 13 % des alévis, 5 % des ahmadiyya et 3 % des ismaéliens et autres.

2) Pratique du culte

Depuis 1969, les religions ont un statut reconnu qui leur donne le droit aux effets juridiques du mariage religieux. Elles administrent leurs affaires sans intervention de l'Etat. Elles peuvent recevoir des subventions pour leurs activités de loisir, d'éducation et de culture. L'islam obtient les mêmes avantages en 1976.

En 1849, l'autorisation par des associations de parents de créer des établissements financièrement soutenus par l'Etat, fut inscrite dans la constitution et, au fil des années, une variété d'écoles confessionnelles, chrétiennes, juives, philosophiques, ou appartenant à des partis politiques, fut fondée. C'est pourquoi ce pays offre à l'enseignement musulman libre les conditions légales les plus favorables pour se mettre en place, cas presque unique dans l'Union Européenne. Dès 1978, une première école libre musulmane s'ouvrit à Copenhague. En 1987, on en comptait six, quatre arabophones, une turcophone et une urduphone, totalisant 500 élèves. En même temps des programmes adaptés dans les domaines culturels, linguistiques et de géographie humaine, ont été constitués dans les établissements scolaires d'Etat.

En ce qui concerne les 3 mosquées (2 à Copenhague dont l'une inaugurée en 1958, 1 à Odense) et les 120 lieux de prière, les divisions ethniques (arabes, turcs, pakistanais, africains), confessionnelles (sunnites, chiites ou alévis), théologiques (hanafites et hanbalites) empêchent le regroupement intraconfessionnel pour la gestion commune du culte.

Les Centres culturels islamiques de Copenhague (1976) et d'Aarhus (1978) sont subventionnés par l'Arabie Saoudite et la Libye. L'abattage rituel est autorisé sous label de la Ligue Islamique Mondiale.

L'enseignement supérieur a créé des chaires d'islamologie et d'études arabes depuis le XVII^e siècle et l'expédition célèbre, en 1760, dirigée par Carsten Niebuhr qui a donné son nom à l'Institut de philologie et d'études du Proche-Orient de l'université de Copenhague a galvanisé l'orientalisme au Danemark. Les universités d'Aarhus et d'Odense ont des centres de recherche sur le Moyen Orient.

3) Etat et citoyenneté

Les immigrés jouissent de droits étendus au Danemark ; ils ont le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales, les droits syndicaux et d'adhésion à un parti politique. La loi reconnaît également la capacité des minorités ethniques et linguistiques de conserver et de développer leur propre vie culturelle communautaire, tout en refusant les aspects contraires aux droits de l'homme. D'où l'interdiction de la pratique de l'excision, notamment dans la communauté somalienne, où un imam avait recommandé de respecter cette coutume.

En 2002, a été votée une loi restreignant le regroupement familial et imposant la réussite pour obtenir l'autorisation de séjour à un examen obligatoire de langue danoise. En 2007, quatre députés musulmans ont été élus au Parlement. Nasser Khader, d'origine palestinienne du Parti de la Nouvelle Alliance rappelle que les musulmans doivent comme les luthériens pratiquer leur religion comme un acte privé et que deux tiers des musulmans danois ont la même approche, Dr Kamal Qureshi, d'origine pakistanaise représente ce parti à l'OSCE, Oezlam Sara Cekic, d'origine turque, a été élue comme membre du Parti socialiste du peuple, tandis que sa collègue Yaldiz Akdogan, également d'origine turque, appartient aux Socio-démocrates.

4) Communication nationale et internationale

La presse écrite musulmane est importée d'Allemagne, comme *Islam Fred og Harmoni*, périodique, ou publiée au Danemark comme *Muslim Danmark*. Des programmes radiophoniques sont destinés à la communauté musulmane, et dernièrement le prêche (« khotba ») du vendredi d'un Danois converti devenu imam est diffusé en direct sur la troisième chaîne d'Etat.

Un Centre d'Etudes islamo-chrétien, fondé en 2000 à Copenhague, par onze organisations et églises musulmanes et chrétiennes, propose des programmes de connaissance des religions aux écoles primaires de tout le pays.

Les organismes islamiques internationaux sont présents au Danemark, comme la Ligue Islamique Mondiale, l'Organisation de la Conférence Islamique, la Daawa Islamiyya libyenne. C'est à Copenhague que fut ouvert le premier établissement bancaire islamique Beït al Mal à capitaux saoudiens.

En octobre 2005, la publication de caricatures du prophète Mohamed dans un quotidien danois, déclencha de violentes manifestations et des réactions anti-danoises à l'étranger.

B) Finlande

Proche de la Russie, la Finlande reçut un certain nombre de Tatars de l'Oural et de la Volga qui demeurent encore sur son sol, environ 10 000, dont 5 000 sont musulmans.

Les 2 500 autres musulmans appartiennent à des communautés ayant émigré dans les pays scandinaves, réfugiés du Proche et du Moyen Orient, Turcs et Kurdes. Il est possible qu'un certain nombre de clandestins minoritaires musulmans de la C.E.I. y transitent

actuellement. 200 Finlandais de souche seraient convertis. On compte 95 % de sunnites et 5 % de chiites et d'alevis.

La première mosquée d'Helsinki est érigée en 1830 par de riches commerçants turcs sunnites. Aujourd'hui, 15 mosquées sont en activité, dont 3 à Helsinki, 1 à Tampere, 1 à Turku. L'enseignement religieux musulman officiel n'existe pas ; les jeunes musulmans peuvent recevoir, en langue turque, une initiation coranique dans les lieux de culte. Néanmoins une école primaire musulmane fonctionne à Helsinki. D'autre part, la Fédération des Associations Musulmanes de Finlande réunit une vingtaine d'organisations qui s'occupe de la diffusion de la religion islamique. Elle publie en finnois une lettre mensuelle pour faire connaître ses activités.

Les universités de Turku (fondée par les Suédois en 1640), d'Helsinki, de Tampere et de Joensuu ont des départements d'études moyen-orientales et maghrébines.

C'est à Helsinki qu'a été fondé en décembre 2008 le premier site virtuel au monde destiné aux musulmans. Appelé Muxlim Pal (« Copain Muxlim ») et mis au point par la compagnie Muxlim.com, qui a son siège en Finlande, ce site en anglais vise en premier lieu à attirer les musulmans qui vivent dans les pays occidentaux, avec l'objectif de les rapprocher d'autres musulmans et de leur culture. Le directeur de Muxlim, Mohamed El-Fataty, 23 ans, originaire de Dubaï réside en Finlande depuis cinq ans.

c). Norvège

1) Une immigration diversifiée

Comme ses voisins scandinaves, la Norvège a une réputation de terre d'asile, que les missions de son officielle Eglise Luthérienne, initiatrice de nombreuses œuvres caritatives dans le tiers-monde, ont pu contribuer largement à faire connaître. La défense active des droits de l'Homme, les facilités dans le cadre associatif accordées à la diffusion de l'Islam, ont amené de très nombreux ressortissants de Turquie, particulièrement Kurdes mais aussi chrétiens, de l'Irak (ex-prisonniers de guerre en Arabie Saoudite), et d'autres Asiatiques, à y solliciter le droit d'asile.

Les Pakistanais représentent 20 % des 80 000 musulmans résidents, les Turcs et les Iraniens, respectivement 10 % ; les Palestiniens furent nombreux dans la mesure où c'est en Norvège que se déroulèrent les pourparlers secrets israélo-palestiniens ; puis Bosniaques et Kosovars, passés par le Danemark, affluèrent. On évalue à 1 000 le nombre de convertis. Le pourcentage de sunnites se monte à 60 % celui des chiites à 37 % et des Ahmadiyya à 3 %. 40 % des musulmans ont moins de 15 ans.

2) Pratique du culte

La Norvège compte 60 mosquées dont 36 dans la capitale. Depuis 2001, l'appel sonore à la prière par le muezzin est autorisé. L'enseignement coranique y est diffusé. Certaines des 50 associations enregistrées assurent aussi des cours de religion musulmane comme l'association indienne « Ahl el sunna » (6 000 membres) qui les fait en langue

penjabie. Les imams turcs sont détachés par la Dyanet de Turquie, tandis que les imams indo-pakistanaïens viennent à titre individuel.

Deux heures d'enseignement de l'islam sont prévus dans l'enseignement public, comme pour les autres religions, et depuis 2002, un lycée musulman est en activité à Oslo, dont 85 % du budget est assuré par l'Etat.

L'université d'Oslo dispose d'un département d'islamologie, et celle de Bergen d'un département spécialisé sur l'islam africain, particulièrement soudanais.

3) Etat et citoyenneté

Les étrangers depuis 1983, disposent du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et régionales et sont autorisés à servir dans l'Administration au même titre que les nationaux.

Le mariage légal pour les musulmans peut être assuré par les imams, mais le divorce légal ne peut être prononcé que par un tribunal norvégien, afin de sauvegarder le droit des femmes.

La direction de la police nationale vient d'autoriser le port du hijab pour les policières afin de pouvoir recruter plus largement car elle la estime qu'une telle mesure lui permettra de recruter plus largement les agents dans toutes les couches de la société. Les partis politiques sont divisés sur ces mesures.

4) Communication nationale et internationale

La Norvège, devenue un important producteur de pétrole, est en rapport avec les Etats musulmans producteurs de pétrole. C'est pourquoi l'installation de travailleurs musulmans s'est faite naturellement. Les organismes islamiques internationaux sont présents comme la Ligue Islamique Mondiale, la Diyanet turque, mais aussi les confréries soufies (la Chistiyya indienne) ainsi que des organisations conservatrices militantes indiennes comme le Tabligh, Jamaat Islam et turques comme Milli Görüs et Süleymandji.

C) Suède

1) Une immigration diversifiée

En 1949 l'exode de réfugiés estoniens conduisit 500 Tatars à s'installer en Suède. En 1966, le pays comptait 1 000 musulmans.

La Suède a une tradition d'accueil aux réfugiés politiques, comme ses partenaires scandinaves. Sans tradition coloniale, cet Etat a reçu surtout, à cause de ses opérations humanitaires religieuses et laïques, des ressortissants minoritaires de Turquie, Kurdes, Alevites et aussi Assyro-Chaldéens, et du Proche-Orient, Libanais, Palestiniens, Iraniens, comme d'ex

Yougoslavie. Se sont ajoutés récemment des Marocains, des Egyptiens et des Pakistanais. Les Sunnites représentent 69 % de l'ensemble des musulmans, chiites et alevites 25 %, ahmadiyya 3 %, ismaéliens et autres 3 %. Les convertis seraient au nombre de 3 000. Le total est évalué à 300 000 personnes, c'est-à-dire 3 % de la population totale.

2)Pratique du culte

La religion musulmane obtient en 1972 un statut d'Eglise à part entière ; elle crée, comme les autres religions des associations reconnues et subventionnées par l'Etat. Cependant la loi sur la liberté religieuse n'autorise pas certains règlements de la Charia, relatifs à l'habillement, à l'abattage rituel, au divorce, à la garde des enfants, à l'héritage, car ces éléments ne sont pas considérés comme religieux par les autorités. Mais les communautés musulmanes peuvent effectuer des mariages et enterrements religieux après accord avec les autorités locales.

Le Conseil Musulman de Suède fédère une large part de la communauté ; les fédérations de la jeunesse islamique (3 000 membres) et des étudiants musulmans y sont affiliées. Des lieux de sépulture musulmane se trouvent à Stockholm, Malmö et Uppsala. La viande hallal est importée du Danemark parce que l'abattage rituel est interdit en Suède.

Une vingtaine de lieux de prière ont été érigés en plus de ceux prévus dans les usines. Des fonds de la Ligue Islamique Mondiale ont contribué à construire le Centre Islamique de Malmö (1983), la mosquée de Trollhatta, tandis que la mosquée de Göteborg a été l'œuvre des Ismaéliens.

Dans les établissements scolaires, deux heures hebdomadaires sont consacrées à des cours de langue maternelle pour les immigrés dans lesquels on peut introduire l'enseignement de l'islam, et deux autres cours d'enseignement sur les religions en langue suédoise ont été prévus. Dix écoles privées musulmanes sont subventionnées par l'Etat.

3)Etat et citoyenneté

La législation suédoise est particulièrement favorable à l'accueil, à l'intégration et même à la naturalisation (au bout de cinq ans de résidence) des réfugiés. De nombreux Kurdes, Irakiens, Iraniens ont pu bénéficier de ces mesures.

De plus, depuis 1976, les étrangers en résidence depuis trois ans obtiennent le droit de vote aux élections locales et une législation d'égalité complète avec les citoyens suédois.

L'Eglise Luthérienne est reconnue comme Eglise d'Etat. Néanmoins, les fédérations catholique, israélite, puis musulmane, peuvent disposer de fonds publics. Des projets d'éducation biculturelle ont été adoptés afin de servir l'intégration. Mais contrairement à l'Allemagne, la Suède ne traite pas avec des puissances étrangères pour tout ce qui concerne les affaires de culte et de statut personnel ; les immigrés musulmans choisissent leurs représentants dans le pays pour traiter avec les instances nationales. C'est dans ce cadre qu'en 1982 a été formé un Conseil Musulman de Liaison avec l'Etat et les autres religions.

En février 2009, l'Académie Islamique Suédoise a institué un cours de formation d'imams en collaboration avec un institut universitaire luthérien pour les initier au contexte suédois et maîtriser les problèmes de coexistence.

Pour éviter l'emprise d'une minorité d'islamistes radicaux sur les quartiers d'immigrés de Malmö, entre autres, la Ministre (musulmane) de l'Intégration et de l'Egalité, Nyamko Sabuni avait déclaré (26/11/2006) que les mariages arrangés devaient être interdits, que les écoles religieuses ne devaient plus recevoir de fonds de l'Etat, que les immigrants devaient connaître le suédois, et que le voile ne devait pas être porté avant l'âge de 15 ans.

4) Communication nationale et internationale

La presse turcophone, arabophone, urduphone est importée, mais des publications musulmanes de Suède sont subventionnées par l'Etat, comme *Salat*, créé en 1986 en suédois. Le journaliste d'origine kurdo-iranienne Zangar Adami a lancé un journal satirique (2006) *Gringo* écrit en « suédois de banlieue », qui paraît dans l'édition suédoise *Métro* une fois par mois.

Des organisations musulmanes internationales pratiquent des activités d'information et de mission (daawa) en Suède. Pour ce qui est des missions, on note parmi les organisations actives ad-Daawa al-Islamiya, Jamaat al-Tabligh, Rabitat Al-'Alam al-Islami et Minhaj ul-Quran. L'Association d'information islamique de Stockholm contribue également à fournir de l'information et diffuse de la documentation confessionnelle. Depuis 1986, elle publie une revue en langue suédoise, *Salaam*.

VI – Europe slavophone

A) Biélorussie

Dans ce pays de 10 millions d'habitants, existe une petite minorité de Tatars d'environ 50 000 personnes. Les musulmans étaient 200 000 il y a deux siècles. L'islam est reconnu par l'Etat et l'on compte huit madrasas et vingt quatre associations. La direction des affaires religieuses musulmanes est assurée par le Mufti Cheikh Ismaïl Alexandrovitch. La Grande Mosquée de Minsk, détruite en 1962, a été reconstruite en 2005.

Eloignés du monde musulman, les Tatars assurent bénévolement la prédication du vendredi et quelques services sociaux. Un centre islamique dans la capitale contribue à la formation des imams et dispose d'une bibliothèque.

La Daawa Islamiyya libyenne organise des camps d'été pour les jeunes de 8 à 16 ans à Braslov, distante de 240 km de Minsk, où des enseignants font connaître le Coran et la biographie du Prophète. Néanmoins les activités religieuses de tous les cultes en général sont étroitement surveillées.

B) Estonie, Lettonie, Lituanie

Des trois pays baltes, qui d'ailleurs eurent dans le passé des relations commerciales avec les Etats musulmans, c'est l'Estonie qui a la minorité musulmane la plus nombreuse. Les 20 000 Tatars qui la composent se sont constitués en Congrégation Islamique Estonienne, dotée d'une section féminine très active, à Tallinn. Une mosquée et un centre islamique adjoint

y ont été construits en 2005. Déjà des colloques internationaux ont été organisés dans ce complexe.

En Lettonie, c'est dans la minorité russophone (30 %) que l'on trouve quelques Tatars et Caucasiens musulmans. Quant à la Lituanie, elle a ouvert une ambassade à Ankara afin de se rapprocher des Etats de la Mer Noire et de l'Asie Centrale.

C) Pologne

Les premiers Tatars ont été invités à s'établir en Pologne à la fin du XIV^e siècle, sous le règne de Ladislas Jagellon. Puis, au XVII^e siècle, pendant les guerres contre les Turcs, le roi polonais Jean Sobieski a permis à des centaines de familles tatares de venir sur les terres de la République nobiliaire. Une bonne partie des descendants de ces Nogaïs (Tatars des steppes) de la Horde d'Or ont pu conserver leurs privilèges de noble tout en restant musulmans et gardant leur titre princier. Durant des siècles, ils se sont fondus petit à petit dans la société polonaise. De nombreux militaires, artistes et scientifiques sont issus de leur communauté. Adeptes d'un islam tolérant et pacifique, ils ne sont aujourd'hui que 6 000. Deux anciennes mosquées en bois existent encore à Kruszyniany et Bohoniki, deux villages tatars près de Bialystok, à l'est du pays. En 1936, 17 mosquées, sous la juridiction d'un Grand Mufti et 19 confréries musulmanes existaient. En 1992, une Union des Tatars de Pologne a repris le flambeau. Mais beaucoup de ressortissants de pays musulmans, depuis 1989, sont venus s'installer en Pologne, des arabophones du Maghreb et du Machreq (irakiens), puis des Turcs, des Iraniens, des Pakistanais, des Bosniaques, des Tchetchenes, fuyant la guerre et même des Africains. Avec un millier de convertis (pour raisons spirituelles ou de mariages mixtes), le nombre de musulmans en Pologne pourrait atteindre 30 000. Les Tatars appartiennent à l'Association Religieuse Musulmane, fondée en 1925. Les non-Tatars, nouveaux immigrés, ont fondé la Ligue Musulmane (en 2004) qui établit des contacts avec les musulmans européens. Les deux associations développent des relations de dialogue avec les catholiques.

En juillet 2009, le gouvernement polonais a annoncé une série de mesures en faveur des musulmans. Ils bénéficieront des jours fériés du calendrier islamique et les mariages célébrés dans les mosquées seront reconnus.

D) Slovaquie

La Slovaquie, comme la Tchéquie, ne furent pas incluses dans l'Empire Ottoman et n'auront donc pas eu de minorité musulmane. C'est parmi les Roms, que les autorités estiment entre 250 000 à 500 000, que se trouvent des musulmans qui représentent 10 % de l'ensemble. Dans la décade 1990, l'implosion de la Yougoslavie pousse Bosniaques et Kosovars à se réfugier en Slovaquie comme dans les pays voisins. Leur nombre s'accroît par regroupement familial et leur taux de natalité. Actuellement, il pourrait être de 8 000 personnes.

E) Tchéquie

C'est à partir des années 1980 qu'un nombre assez important d'étudiants arabes se rendit à Prague. D'autre part, comme en Slovaquie, les problèmes balkaniques firent immigrer

des populations pauvres et peu formées. Enfin, des centaines de Tchèques se seraient convertis à l'islam par conviction. Il y aurait aujourd'hui près de 20 000 musulmans en Tchéquie.

Une mosquée à Prague et un centre islamique à Brno ont été construits récemment. Des associations comme « Al Ittihad Al Islami » (l'Union Musulmane) ou le Syndicat général des étudiants musulmans se sont constitués. En 1991, la liberté de conscience est reconnue ainsi que les activités des Eglises et des associations religieuses. En 1976, un centre culturel libyen a été ouvert dans la capitale.

F) Ukraine

L'Ukraine a un double problème en ce qui concerne sa république autonome de Crimée ; le port de Sébastopol et la flotte de l'ancienne URSS qui s'y trouve créent un lourd contentieux russo-ukrainien ; d'autre part Staline exila de Crimée l'ensemble du peuple tatar local en 1944, soit 400 000 personnes, qu'il transféra dans des conditions inhumaines en Ouzbékistan et au Kazakhstan ; en 1989, le Soviet Suprême de l'URSS restaura les droits des Tatars de Crimée et les autorisa à retourner en Crimée, sous nouvelle administration ukrainienne. D'où le problème tataro-ukrainien, d'autant plus aigu que les russophones sont majoritaires (56 %) en Crimée et qu'ils occupent les terres et les maisons anciennement tatares. C'est en 1783 que Catherine II enleva la Crimée à l'Empire Ottoman, et cette province fut incluse en 1955 dans la République autonome d'Ukraine.

Les Tatars représentent 270 000 personnes revenues d'Asie Centrale. En Ukraine, on trouve également des Tatars de la Volga, des Azeris, des Ouzbeks, des Turkmènes et d'autres Centrasiatiques. Depuis l'indépendance, des Proches Orientaux, parmi lesquels 20 000 Libanais, des Syriens, des Irakiens et des Turcs, sont venus comme commerçants entre autres. Le nombre total de musulmans, sunnites hanafites à 85%, pourrait se monter à 450 000 personnes, soit 0,9 % de la population totale.

VII – Europe ex-ottomane

Certains des pays regroupés ci-dessous n'auront été rattachés à l'Empire Ottoman que pour des périodes plus ou moins courtes, d'autres l'auront été pour une durée de six siècles ; donc les situations socio-religieuses, le nombre d'habitants convertis à l'islam, le degré d'influence de l'empire ottoman qui était caractérisé par une société reposant sur des « millets » (communautés religieuses), pourront être différents, mais les populations auront été influencées par la présence ottomane l'occupation ottomane. C'est à travers ce prisme que l'on comprendra mieux que les guerres interreligieuses qui ont ensanglanté l'Europe occidentale des XVI^e et XVII^e siècles, aient repris avec la même violence dans les Etats balkaniques de la fin du XX^e siècle.

1) Religion, principe identitaire

La religion tient une place centrale dans le sentiment national des peuples balkaniques ; leur conscience nationale est greffée sur une appartenance confessionnelle héréditaire. Ce qui s'est révélé aux yeux des autres Européens dans la décennie des années

1990, c'est précisément une instrumentalisation de la religion après les années de plomb d'essai d'éradication des religions au cours de la période communiste et soviétique.

Catholiques	Orthodoxes	Musulmans
Croates	Bulgares	Albanais (70 %)
Hongrois	Grecs	Bosniaques (43 %)
Slovènes	Macédoniens	Minorité Rom
	Monténégrins	Minorité turcophone
	Roumains	Pomaks (Grèce, Bulgarie)
	Serbes	

2) les Balkans et la Turquie moderne

Si les Etats balkaniques, au XIX^e siècle, se sont rendus indépendants en luttant contre l'Empire Ottoman, l'influence turque contemporaine s'est néanmoins maintenue en prenant des formes diverses. Culturellement, d'abord ; les langues nationales, l'art culinaire, l'architecture, certaines traditions ont conservé des traces de civilisation ottomane.

L'Albanie libérée du joug marxiste-léniniste, a fait appel à des cadres turcs pour la formation de son armée et de sa gendarmerie. Pendant la guerre civile, la Turquie aida en armement l'armée de la fédération croato-musulmane de Bosnie contre les Serbes. Dès 1992, la Turquie fut un des premiers Etats à reconnaître l'indépendance de la Bosnie Herzégovine, de la Croatie, de la Macédoine et de la Slovénie.

Sur le plan religieux et scolaire, ce sont des organisations turques qui ont aidé ces jeunes nations à se doter de cadres religieux et laïques nationaux, comme l'officielle Diyanet, et ses concurrents « confrériques » du Milli Görüs et des Fethullatchi. Puis l'Albanie et la Bosnie adhèrent à la Ligue Islamique Mondiale et à l'Organisation de la Conférence Islamique dont le secrétaire général est turc.

3) Albanisation de l'islam balkanique

En 1992, 10 millions de musulmans étaient répartis en Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Grèce, Macédoine, au Monténégro, en Roumanie et en Serbie (Kosovo). Les albanophones étaient au nombre de 6,3 millions, les slavophones 2,3 millions, les turcophones 1 million, les autres étant Tsiganes ou Pomaks (slaves) entre autres.

Aujourd'hui les Albanais musulmans essaient d'imposer leur langue aux autres composantes musulmanes turcophones, slavophones, roms, jouant la carte de la continuité territoriale, et voulant créer une grande Albanie de l'Albanie au Kosovo (80 % d'albanophones) en passant par le Monténégro et la Macédoine. Cette lutte sur le plan politique, se passe aussi sur le plan linguistique en imposant comme « *langue de l'islam* » l'albanais, notamment en remplacement du turc.

A) Albanie

1) Une population diversifiée confessionnellement

Au XII^e siècle, l'Albanie est largement christianisée ; en 1468, le héros national chrétien Skandar Beg meurt en combattant les Turcs. Après la chute de l'Etat albanais (1478) s'ensuivra une islamisation massive qui se poursuivra aux XVII^e et XVIII^e siècles. L'ethnonyme « Shqif », devenu en turc « skirtaré » (peuple dardane), sera adopté par l'Empire Ottoman. Au XIX^e siècle, une forte émigration d'Albanais (on les appellera « Arnauts ») rejoindra en Egypte la dynastie de Mohamed Ali.

En 1912, l'Albanie devient indépendante, mais l'islam, malgré une majorité de 70 % de musulmans, ne deviendra pas religion d'Etat. En 1976, le régime d'Enver Khodja imposera déchristianisation et désislamisation des prénoms. En 1991, l'Albanie adhère à l'Organisation de la Conférence Islamique.

Sur les 3,5 millions d'habitants, 70 % de la population est musulmane, sunnite pour 75 %, chiite- bektashie pour 25 % ; les chrétiens se répartissent en orthodoxes (18 %) et en catholiques (12 %). Les sunnites sont dirigés, depuis 1923, par un Grand Mufti, assisté d'un Haut Conseil de la Charia. En 1934, le nombre de mosquées atteignait 560.

Les Bektachis sont des Alevis qui se sont regroupés en confrérie depuis 1248 sous l'impulsion d'un mystique Hadj Bektach. Ils jouèrent un rôle important dans l'Empire Ottoman puisque leur Grand Maître, le « Grand Dédé » remettait solennellement le sabre du Prophète au nouveau Sultan lors de son intronisation. En 1925, chassé par Atatürk, le Grand Dédé vint résider à Tirana ; l'Albanie, avant le régime communiste, avait 43 « couvents » ou « tékké ». En 1991, fut rouvert le grand tékké de Tirana, qui avait été fermé en 1967.

On trouve également, en Albanie, des Bahaïs et des Ahmadiyya.

2) Pratique du culte musulman

De 1990 à 1994, 300 mosquées furent reconstruites, avec l'aide de l'Arabie Saoudite et de la Libye, notamment les mosquées historiques de Hadj Elhem Bey à Tirana, ou la Mosquée de Plomb (1773) au bord du lac Skhoder, bâtie sur le plan de Sainte-Sophie. Aujourd'hui le nombre de mosquées atteint 500. Dix madrasas, écoles coraniques et instituts de formation des imams furent construites dans tout le pays par l'Iran.

Une direction des confréries « Alevian » contrôle les tekkés, et les diplomates iraniens en fréquentent un à Tirana. Les confréries soufies sunnites sont également nombreuses, comme les Khalwatiyya, les Qadiris, les Rifai, les Saadis, les Tijanis. Les Fathullahi turcs ont

ouvert un lycée confessionnel à Tirana, et diffusent leur quotidien « Zaman ». Les confréries albanaises et kosovares sont très proches les unes des autres et s'échangent leurs cheikhs, directeurs spirituels ; certaines comme les Qadiris, ont des réunions réservées aux femmes.

Le prosélytisme est aussi actif de la part des sunnites et des chiites-alevis et s'étend à partir de l'Albanie vers l'ensemble des Balkans.

3) Etat et citoyenneté

La nouvelle Constitution, comme celle de 1946, interrompue en 1967, garantit la liberté religieuse et proclame la séparation des Eglises et de l'Etat. Les Albanais insistent plus sur leur ethnicité commune que sur leurs différences religieuses.

4) Politique étrangère

En 1878, la Ligue albanaise de Pritzen est créée pour la défense des droits de la nation albanaise, à l'époque contre les Ottomans. Ce petit pays qui n'est pas en mesure de nourrir sa prolifique population a vu ses habitants émigrer depuis plusieurs siècles ; présents dans toute l'ancienne Yougoslavie, particulièrement en Macédoine et au Kosovo, ils sont 200 000 en Italie, nombreux en Turquie, Egypte, Syrie. Le nombre de leurs émigrants est triple de la population restée sur place. C'est ce qui fait que l'Albanie, admise à l'Organisation de la Conférence Islamique en 1992, est aussi candidate à l'entrée dans l'Union Européenne.

La Banque Islamique arabo-albanaise (1994), les organisations humanitaires islamiques de la Libye, de l'Arabie Saoudite, du Qatar et de l'Iran soutiennent la communauté musulmane albanaise.

B) Bosnie-Herzégovine

1) Une population diversifiée confessionnellement

En 1460, les troupes ottomanes occupent la Bosnie et fondent Sarajevo ; en 1463, la Bosnie devient un sandjak. 3 600 familles de notables, les Bogomils, possesseurs de fiefs, se convertissent à l'islam pour les conserver. Les paysans demeurent chrétiens, et en 1557, on voit deux frères de la famille Sokolovic, dont l'un est devenu Grand Vizir sous le nom de Mehmet Pacha Sokollu et l'autre le Patriarche orthodoxe de Pech, Makarije. De nombreux Bosniaques servent dans l'administration ottomane.

En 1871, la Bosnie compte 310 000 musulmans et 305 000 chrétiens. Au Congrès de Berlin (1878), la Bosnie est annexée à l'Empire Austro-hongrois jusqu'en 1918. 120 000 musulmans s'exilent en Turquie. En 1910, cette province compte 435 000 catholiques, 326 000 orthodoxes et 612 000 musulmans, (dont 10 % sont turcophones et 2 % arabophones) .

En 1918, la Bosnie proclame son union avec le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. En 1941, les musulmans de Bosnie et les oustachis (catholiques) de Croatie

soutiennent les Allemands contre les Titistes qui les massacreront en 1945. En 1953, les 2,8 millions de « Bosniaques » se répartissent en 39 % d'orthodoxes, 36 % de musulmans et 23 % de catholiques. En 1967, les musulmans de Yougoslavie reçurent officiellement le statut de « nationalité ». Jusqu'à cette époque, les musulmans de Bosnie étaient considérés comme Serbes ou Croates. Au recensement de la population en 1981 il y avait 2 millions de musulmans ethniques en Yougoslavie, dont 1,6 million en Bosnie-Herzégovine où ils formaient 40 % de la population.

Lors du déclenchement de la guerre civile, suite à l'implosion yougoslave on verra de nouvelles appellations ; les 41 % de musulmans resteront « bosniaques », les 31 % d'orthodoxes deviendront « serbes » et les 17 % de catholiques « croates ». Au sortir de la guerre fratricide, en 1995, on compte 100 000 morts bosniaques, serbes, croates et autres. Aujourd'hui 1,5 million de musulmans résident en Bosnie-Herzégovine, soit 40 % de la population (85 % de sunnites, 15 % de bektachis).

2) Pratique du culte musulman

Sous l'Empire ottoman, l'islam sunnite était dirigé par un délégué du Cheikh Ul Islam, d'Istanbul. En 1878, le Rais el Ulama reçut les pleins pouvoirs sur la communauté et en 1940, les communistes supprimèrent l'allégeance aux autorités religieuses turques. Depuis 1996, Mustapha Ceric est le 13^e Rais el Ulama. Le personnel religieux est formé à la Faculté de Théologie Islamique de Sarajevo, ancienne madrasa Ghazi Khosrow Beg (1597), qui est liée à l'Université d'El Azhar du Caire. 50 mosquées ont été construites par des Etats musulmans.

3) Etat et citoyenneté

Le gouvernement bosniaque, issu des accords de Dayton (21/11/1995), est à la tête de deux Etats fédérés : la Fédération de Bosnie Herzégovine des Croates et des Musulmans, avec comme capitale Sarajevo et la Republika Srpska (« serbe ») avec comme capitale Banja Luka. La présidence collégiale de trois membres est tournante ; lorsque le président de la république est musulman, le premier ministre est croate et le président du parlement serbe. Chaque Etat fédéré dispose d'un ministère de la Défense (d'où, deux armées) et de l'Intérieur. Les Etats-Unis contrôlent la défense et les forces armées et l'U.E. les domaines culturel, politique, économique.

Le Président défunt Alija Izetbegovic avait créé le Parti d'Action Démocratique qui a 10 sièges parlementaires sur 42. Les musulmans souhaiteraient un Etat plus centralisé pour être plus efficace.

3) Politique étrangère

En 1991, le président Izetbegovic effectue ses premières visites officielles en Libye et en Iran. Récemment en 1998, le président Hareth Siljdzic s'est rendu à Tripoli et a visité les locaux d'al Daawa Islamiyya libyenne.

C) BULGARIE

1) Une population diversifiée

Les premiers Turcs pénètrent en Bulgarie comme mercenaires de Byzance vers 1340. Ils conquièrent Sofia en 1382 et le dernier Etat bulgare chrétien est anéanti en 1394. A partir de 1402 les terres qui constituent la future Bulgarie sont fortement « turcisées » par l'arrivée de colons. Les Bulgares se convertissent peu à l'islam, sauf les Pomaks slaves au XVII^e siècle (500 000 personnes du Rhodope). Les musulmans représentent le tiers de la population au XIX^e siècle et sont majoritaires dans neuf villes (Filibe, Pleven, Varna, Vidin, Razgrad par exemple). A partir de 1855, le gouvernement turc installe 90 000 Tcherkesses et 100 000 Tatars de Crimée. Quand la Bulgarie est créée en 1878 (traité de Berlin), les musulmans turcs, tcherkesses et tatars émigrent en grand nombre en Turquie.

En 1910, les 600 000 musulmans représentent 14 % de la population. Les 12 muftis sont agréés par Istanbul. En 1919, le Grand Mufti est responsable spirituel, juridique et scolaire de la communauté. En 1951, 1 460 lieux de prière sont desservis par 1 850 imams. En 1953, le Gouvernement expulse 150 000 turcs pour protester contre l'engagement de la Turquie aux côtés des Etats-Unis en Corée. Les musulmans de Bulgarie subissent à partir de 1984 une intense campagne de « bulgarisation » forcée de leurs noms et prénoms, appelée « processus de renaissance » par le régime de Todor Jivkov. Sous la pression de l'opinion internationale, les autorités bulgares consentent à laisser partir ceux qui refusent de se plier à la « bulgarisation ». C'est le début d'un exode vers la Turquie (on estime à quelque 350 000 le nombre de ceux qui sont partis), qui se prolongera jusqu'à la chute du régime en 1989.

Aujourd'hui le pourcentage de musulmans est de 13 % pour une population proche de 8 millions d'habitants. Les Turcs ethniques représentent 10 % de la population totale. Ils jouissent de tous les droits et jouent un rôle important dans la politique nationale. Beaucoup travaillent en RFA et reviennent en Bulgarie pour leur retraite.

Les Pomaks qui étaient des bogomiles, secte chrétienne slave, se convertirent en masse au XV^e siècle à l'islam. En 1912, ils furent l'objet de conversions forcées au christianisme puis de tentatives de bulgarisation en 1964, 1972, 1985, 1989. La communauté de 250 000 personnes se divise maintenant en chrétiens et musulmans.

Les Kizilbach (90 000 en 1984) chiites sont établis surtout sur les rives de la Mer Noire. Quant aux Rom (10 % de la population) quelques uns se prétendent turcs .

2) Pratique du culte

De nombreuses mosquées à Sofia, Starazayora, Plovdiv, ont été incendiées ou transformées en musées ou en restaurants à l'indépendance, puis à nouveau sous le régime communiste. Néanmoins certains lieux de prière ont été reconstruits depuis 1992, et la nouvelle Constitution a reconnu la liberté totale de religion et la séparation des Eglises et de l'Etat. La même année, il a été procédé à l'élection d'un Conseil islamique et d'un Grand Mufti. La Turquie, par la Diyanet, pourvoit à l'envoi de ministres du culte. Néanmoins, depuis 1997, le Grand Mufti est un Pomak, formé en Jordanie.

3) Etat et citoyenneté

Les citoyens turcs sont représentés au Parlement de Sofia avec 30 députés, et à Strasbourg par quatre euro-députés. Le vice-ombudsman est turc. Ils ont constitué leur propre parti, le « Mouvement des Droits et Libertés », qui attire les voix des Roms par sa section Euroroma. Parti quasi unique dans les régions musulmanes, le MDL règne en maître. Il est lié

aux Monarchistes de l'ancien premier ministre Siméon de Saxe Cobourg, aux Agrariens et aux écologistes.

La communauté dispose d'organes de presse importants *Zaman* et *Omut* (Espoir) que diffuse la confrérie des Fethullahtchi.

D) CHYPRE

Proche des côtes libano-syriennes, Chypre a été occupée par les Arabes dès l'époque omeyyade, mais c'est surtout au XIII^e siècle qu'une partie des Croisés groupés autour de la famille Lusignan, subira les attaques des Mamelouks d'Egypte, puis plus tard des Ottomans. La population resta très majoritairement chrétienne durant l'occupation ottomane (1571/1878). En 1573, 20 000 Turcs anatoliens furent transférés à Chypre. En 1960, la Grande-Bretagne quitte Chypre laissant une situation trouble. En 1974, la Turquie envoie un corps expéditionnaire de 7 000 soldats qui vient soutenir la minorité turcophone du nord de l'île.

Les Turcs s'emparent alors de 36 % du territoire chypriote alors qu'ils ne représentent que 18 % de la population. Aujourd'hui 200 000 musulmans, constitués d'autochtones et de migrants d'Anatolie habitent la République turque de Chypre, autoproclamée en 1976, mais reconnue par aucun Etat, à part la Turquie. 30 000 soldats turcs assurent sa défense. La République de Chypre est membre de l'Union Européenne, à laquelle voudraient adhérer aussi les Turco-chypriotes

A part les imams détachés de Turquie, on trouve la Daawa Islamiyya libyenne qui envoie des prédicateurs et a fait construire plusieurs mosquées dans la zone turque.

E) CROATIE

Les Slaves croates venant d'Asie remplaceront au VIII^e siècle les Illyriens romanisés. En 879, se crée le Grand Duché de Croatie. Au XV^e siècle, l'Etat est partagé entre la Hongrie, l'Autriche, Venise et les Ottomans qui infligeront la défaite de Mohacs en 1562. Les Croates se réfugient en Europe Centrale, participant à la création des « confins militaires », zone tampon, où les habitants ne paient pas d'impôts et défendent les abords de l'Autriche contre les Ottomans. La République de Dubrovnik fait exception, du Moyen âge au début du XIX^e siècle, principauté chrétienne tributaire des Ottomans qui en fait constituent une tutelle dissuasive pour les concurrents vénitiens. Après l'échec du 2^e siège de Vienne en 1683, la Dalmatie se libère des Turcs mais reste inféodée à Budapest et à Vienne. En 1867, la Croatie est une province de l'Empire Austro-hongrois ; en 1816, le culte musulman est reconnu et une grande mosquée est érigée à Zagreb. Partie intégrante du royaume puis de la république de Yougoslavie, le pays prend son indépendance en 1991, mais la guerre intra yougoslave durera quatre ans, pendant lesquels de nombreux musulmans bosniaques s'y réfugient.

Les musulmans slaves ou convertis sont environ 60 000 (1,3 % de la population) et ont à leur tête un Grand Mufti, Cheikh Chaouqi Omar Bachiche qui entretient de bonnes relations avec la Daawa al Islamiyya libyenne.

F) GRECE

1) Une communauté nationale et internationale

L'appartenance de la Grèce à l'Empire Ottoman jusqu'à la guerre d'indépendance (1830) a maintenu une communauté musulmane dans la Thrace, influencée par les sursauts de l'islam national turc (kémalisme ou confrérisme). Ce reste du contentieux gréco-turc, de 1922 (1,2 million de Grecs expulsés de Turquie) a été réglé. Ailleurs, la présence de l'islam est d'origine étrangère et récente. Les nationaux turcophones sont au nombre de 220 000 ; certains d'entre eux sont des Pomaks, slaves islamisés, et on dénombre 15 000 chiites kizilbach.

Les Egyptiens, Proche-Orientaux, surtout Palestiniens, Maghrébins, Albanais (50 000) sont venus à partir du milieu du XXe siècle. Le nombre total de musulmans serait de 300 000, en comptant un millier de convertis. Les sunnites constituent 90 % de l'ensemble des musulmans.

Par contre le nombre de clandestins augmente chaque année de manière exponentielle. Les passeurs turcs font arriver par la mer des milliers d'Afghans, d'Indo-Pakistanaï, de Kurdes. C'est un très sérieux problème.

2) Pratique du culte

On compte en Thrace trois cents mosquées, dont deux grandes à Komotini et à Xanthi, servies par 400 imams que supervisent trois muftis. La population locale est hanéfite (comme les Turcs) à 80 %. L'un des muftis a fait ses études en Arabie Saoudite, qui accueille maintenant 50 étudiants musulmans grecs. Deux madrasas forment les imams et le statut personnel musulman est appliqué dans toute cette province.

Un assez grand nombre d'écoles primaires et deux lycées musulmans à Xanthi et à Komotini enseignent le turc, le grec, l'arabe et l'anglais, et donnent des cours coraniques. Les enseignants turcophones font leurs études à l'Ecole Normale de Salonique. 500 pèlerins par an se rendent à La Mecque. L'Etat grec donne son agrément à la nomination des muftis et des imams. 3 députés musulmans les représentent au Parlement.

A Athènes une grande mosquée a été construite en 2004, la première depuis 1830, fréquentée surtout par des ressortissants arabes.

3) Etat et citoyenneté

La Constitution grecque de 1975 garantit la liberté religieuse, reprenant d'ailleurs les articles de celle de 1844. Mais les musulmans immigrés en dehors de la Thrace n'ont pas les mêmes droits que les musulmans nationaux et l'enseignement coranique n'y est pas dispensé dans les écoles publiques.

4) Politique étrangère

Les relations gréco-turques ont été difficiles à établir surtout avec la question chypriote et les contestations sur les eaux territoriales de part et d'autre. Le tracé du premier gazoduc ITG long de 296 km a rapproché les deux pays (novembre 2007). Par contre les relations gréco-arabes sont toujours excellentes, la Grèce ayant soutenu le mouvement palestinien..

G) HONGRIE

1) Une immigration diversifiée

Décrite par les géographes et les chroniqueurs arabes médiévaux Ibn Fadhlân et Idrissi, la Hongrie embaucha des mercenaires turcs sous la dynastie Arpad. Les Turcs l'occupèrent de 1528 à 1699, laissant des traces architecturales, mais pas de communauté. La Hongrie, à l'est de la Croatie, défendra au XVIII^e siècle la ligne des Confins qui préservait l'Empire des Habsbourg et le reste de l'Europe contre les Ottomans.

En 1718, des commerçants de café et de tapis azeris et turcs reviennent à Budapest ; ils se rassemblent autour du célèbre « türbé » (mausolée) de Gül Baba. En 1878 une petite communauté musulmane est signalée à Budapest. Ce sont des Bosniaques émigrés à la suite de l'occupation de ce pays par l'Autriche. Entre 1878 et 1914, on compte un millier de personnes. Ils sont en rivalité avec les turcophones pour obtenir le poste de Chef de la communauté musulmane. Après le soulèvement des Hongrois contre les Soviétiques, en 1956, Turcs et Bosniaques quitteront le pays.

L'URSS demandait à ses satellites d'Europe de l'Est d'accueillir des milliers d'étudiants musulmans. Beaucoup vinrent faire des études à Budapest, et un certain nombre de mariages mixtes s'ensuivit avec des Libyens, des Egyptiens, des Palestiniens, des Maghrébins. Actuellement, le nombre de musulmans atteindrait 30 000.

2) Pratique du culte

En 1990, le Gouvernement reconnaît, comme en 1916, le culte musulman. Deux petites mosquées avec bains adjoints se trouvent à Budapest, une à Miskolc, une autre à Szeged et à Pécs la mosquée historique de Yakovali Hassan Pacha. Deux autres mosquées à Budapest ont été ouvertes, l'une en 1996 dans une ancienne pharmacie, et une autre, en 1999, appelée Dar el Salam par la confrérie arabophone Arrahma.

En 1986, de droit hongrois et subventionnée, l'Association des Musulmans Magyars, fut constituée par le diplomate converti Abderrahman Mihalfy. Un enseignement confessionnel des religions est autorisé pendant les horaires scolaires et confié à des professeurs extérieurs.

La Hongrie a toujours encouragé les études islamologiques à la suite du célèbre Professeur Ignace Goldziher ; le département d'études arabes de l'Université Eötvös Lorand et celui d'études orientales de l'Académie des Sciences de Hongrie en témoignent. En 1991 l'Université de Budapest organisa la tenue d'un Congrès Islamique.

3) Communication nationale et internationale

Radio-Budapest diffuse quotidiennement des émissions en turc. La Fondation Arrahma, avec l'aide de Dubai, édite une revue en hongrois, intitulée *Gondolat (La Pensée)* publiant des traductions d'articles de la revue en langue arabe *Al Eurobiya* de la Fédération des Organisations Islamiques en Europe d'obédience. L'Association des Musulmans Magyars, présidée par le converti M. Bokek, édite également un bulletin. Des contacts islamo chrétiens sont vivement encouragés par le Cardinal Peter Erdö, Archevêque d'Esztergom-Budapest.

H) KOSOVO

1) Albanisation de l'islam kosovar

En 1912, la partie musulmane de la population du Kosovo-Metohila (en serbe « terres d'un monastère orthodoxe »), soit 39 %, était constituée d'Albanais, de Serbes albanisés, de Bosniaques, de Tcherkesses et de Turcs, tandis que les Serbes et les Monténégrins étaient 61 %. En 1929, l'intégration du Kosovo au Royaume de Yougoslavie est suivie de l'interdiction de l'enseignement de l'albanais. De 1941 à 1944, l'Albanie annexée par l'Italie intègre le Kosovo, et des milliers de Serbes y sont massacrés. De 1944 à 1974, Tito, Croate, ne permet pas aux Serbes de revenir au Kosovo et le nombre d'Albanais double (74 %), mais le régime titiste ne leur permet pas non plus de devenir la 7^e république yougoslave. On leur donne la nationalité « musulmane ». En 1989, la reprise en main par le Président Milosevich se traduit par l'application de l'apartheid, les persécutions et la fuite de Kosovars en Albanie et dans toute l'Europe (380 000 expatriés).

2) Pratique du culte

Au Kosovo, l'islam est pratiqué plus dans les campagnes qu'en milieu urbain. Pour les élites laïques nationalistes l'islam conduit à l'identité nationale. La Constitution du Kosovo, entrée en vigueur le 15 juin 2008, définit la République du Kosovo « *laïque et neutre en matière de convictions religieuses, dirigée par un Etat indépendant, souverain, démocratique, unique et indivisible* ». Elle institue les langues albanaise et serbe comme langues officielles et détaille un statut des minorités très protecteur.

Les ordres mystiques habituels dans la région contribuent à la réislamisation, les Bektachis, Khalwatis, Qadiris, Malamis, Mevlavis, Naqchbandis, Chazilis. Plus politiques, les Futhallah Gülen, d'origine kurde de Turquie, ont ouvert des établissements scolaires modernes mais insistant sur une formation islamique. Parallèlement, 400 prédicateurs ont été détachés par l'Arabie Saoudite pour diriger la centaine de mosquées rurales, tandis que les ONG islamiques prennent en charge les veuves et les orphelins. Une centaine d'écoles primaires également dans les zones rurales sont financées par Riyad.

Les futurs imams du Kosovo avaient l'habitude de se rendre à Sarajevo ou à Skopje pour y faire leurs études. Aujourd'hui, ils fréquentent la Faculté des Sciences Islamiques (1992) ou l'historique madrasa mixte Alaedin de Pristina. Le nombre total de mosquées qui était de 560 en 1934 est aujourd'hui dépassé.

3) Etat et citoyenneté

On voit donc un Etat dont les dirigeants sont pratiquement tous laïques confrontés à la mise en place de mesures multiethniques, sous l'œil de la Communauté Internationale. La coalition des trois partis au pouvoir en est consciente. Le Président Fatmir Sedjui, successeur du populaire et modéré Ibrahim Rugova, se doit d'être le garant de l'unité nationale et du respect envers les minorités chrétiennes comme musulmanes autres qu'albanaise.

4) Politique étrangère

Reconnu à ce jour par quelque soixante pays, le Kosovo voit sa sécurité encore assurée par les 16 000 hommes de la KFOR, sous commandement de l'OTAN, et la mission européenne « Eulex » de 2 200 juges, policiers et douaniers reprend les attributions relevant de la Minuk (Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo) ; mais la Serbie et la Russie sont contre l'indépendance du Kosovo qui est pourtant devenu, le 29/06/2009, le 186^e membre du F.M. I.

I) MACEDOINE

1) Communauté musulmane diversifiée

Le nom de Macédoine évoque le royaume de Philippe II et d'Alexandre le Grand. Intégrée aux empires romain, bulgare, byzantin, serbe puis ottoman, elle ne fut plus ensuite qu'une région géographique beaucoup plus étendue que l'actuelle république de Macédoine. Sa position, au carrefour des principaux axes de circulation des Balkans, lui donne une importance stratégique qui a toujours suscité des convoitises.

Occupée par les Turcs (1392, prise de Skopjé), la Macédoine constituera dans le dernier quart du XIX^e siècle l'ultime possession ottomane avec la Bulgarie (indépendante en 1908) et l'Albanie (en 1912). Une partie de la population sera convertie à l'islam et les Macédoniens s'enrôleront nombreux dans l'armée ottomane. La dynastie de Mohamed Ali en Egypte sera d'origine macédonienne. En 1912, après deux révoltes sanglantes, l'occupation ottomane prend fin. Convoitée par ses voisins, en 1913, la Macédoine historique est divisée en trois morceaux. La Macédoine égéenne, au sud, revient à la Grèce. Une petite partie à l'est, la Macédoine du Pirin, est intégrée à la Bulgarie. La Macédoine du Vardar, au nord, passe sous contrôle serbe. Cette partie, alors baptisée Serbie du Sud, constitue l'actuelle république de Macédoine. En 1934, l'attentat à Paris contre le roi Alexandre de Yougoslavie sera l'œuvre d'un Macédonien. La Grèce conteste aussi l'existence et le nom même de ce pays ; un compromis gréco-macédonien, en 1995, exige que le pays s'appelle « Fyrom » (Former Yugoslavian Republic of Macedonia).

Les Albanais de Macédoine sont concentrés dans le nord-ouest du pays, limitrophe de l'Albanie et du Kosovo. Ils furent rejoints par 400 000 réfugiés albanais du Kosovo, chassés par les forces serbes au printemps 1999. Les Slaves se reconnaissant comme Macédoniens constituent les deux tiers de la population (Orthodoxes : 65 %, Catholiques : 0,5 %) et les musulmans répartis en Albanais (600 000), Torbesh, slaves islamisés (70 000), Bosniaques (20 000), Roms ou Gitans ou Egyptiens (50 000) et Turcs (5 %) forment le tiers des citoyens du pays. On assiste, comme dans le reste de la région, à une panalbanisation qui neutralise les autres musulmans en leur imposant l'utilisation de la langue albanaise (au lieu du turc ou du macédonien) dans les madrasas, à la constitution d'une hiérarchie religieuse uniquement albanaise, et à l'abandon des relations administratives avec l'islam de Turquie.

2) Pratique du culte musulman

550 mosquées sont disséminées dans tout le pays. Les plus célèbres sont celles de Mustafa Pacha à Skopje, et la Sarena (« Bariolée ») Djamija de 1454 intégralement peinte à l'intérieur comme à l'extérieur, à Tutovo.

Les hiérarchies religieuses albanaise et non albanaise sont en lutte constante entre elles. Aussi les futurs imams non albanais sont formés à la Madrasa de Skopje (1984), font leurs études supérieures en Egypte (Al Azhar) et même en France (le doctorat de sciences religieuses de la Sorbonne est très prestigieux). Le Raïs el Ulama, turcophone, entretient des liens avec la Diyanet d'Ankara. Au contraire, son homologue albanais envoie les étudiants imams à Pristina ou à Tirana et ne nomme que des albanophones aux postes de cadres religieux. Annuellement, 3 000 pèlerins se rendent à La Mecque.

Les confréries soufies jouent un rôle important dans le développement de l'islam de proximité. La confrérie rifaïyya, fondée à Prizer, par un Turc, a été reprise actuellement par des Roms en quête de légitimation islamique, et qui animent d'autres confréries comme les Khalwatiyya ou les Saadiyya. Le rituel est spectaculaire dans les « khalwas » (« couvents ») du quartier Rom de la capitale, Choutka et se déroule dans un multilinguisme unifiant les différentes communautés ; les hymnes sont chantés en turc, serbo-bosniaque ou rom ; et les prières récitées en arabe. Les confréries sunnites des Naqchbandis et Fethallahtchi, et celle chiite des Bektachi, sont également fréquentées. Il existe aussi des groupes de Bahaïs et d'Ahmadiyya.

Opposés à ces pratiques considérées comme « mourtada » (renégates), les Salafistes se retrouvent dans la Ligue de la Jeunesse Islamique, le Tabligh, ou le Mouvement panislamiste de l'ancien président bosniaque Alija Izetbegovitch.

Dans l'enseignement secondaire, les Fethallatchis ont ouvert le lycée renommé de Skopje Yahya Kemal et les albanophones obtenu des crédits de l'Union Européenne pour l'érection et l'entretien de l'université de Tetovo où les cours sont donnés en albanais, macédonien et anglais.

3) Etat et citoyenneté

Le président de la minorité turque Suleyman Rejabi, condamnant le nationalisme albanais, soulignait « *Il est clair pour nous que la Macédoine est un Etat multinational et multiconfessionnel, et pour cette raison, elle est un pays laïc* ». La constitution de 1974, amendée en 1989, parlait « *d'Etat des Macédoniens, Albanais et Turcs* ».

En 2008, deux partis albanais se sont affrontés au moment des élections législatives dans une trentaine de bureaux de vote, l'Union pour l'intégration démocratique, issue de la guérilla de 2001 qui avait dégénéré en guerre civile entre Albanais et Macédoniens de souche, et le Parti démocratique albanais. 25 députés de cette communauté siègent au Parlement (120 députés) et deux ministres (Culture, Travail et Affaires Sociales) appartiennent au gouvernement actuel.

4) Relations étrangères

Un accord de coopération et de sécurité lie Macédoine et Turquie depuis 1992. Les albanophones ont fait pression sur le gouvernement pour la reconnaissance de l'indépendance du Kosovo ; ce qui a été fait en octobre 2008. C'est avec la Grèce qui refuse tout compromis que la situation est bloquée et la frontière en partie fermée.

La presse islamique locale est représentée par le quotidien *Zaman Makedonia* d'obédience Fethallahtchi.

J) MONTENEGRO

Le Monténégro, pays montagneux, difficile d'accès s'était libéré des Turcs dès la fin du dix-huitième siècle. Lié à la Serbie, il obtint aussi son indépendance en 1878. Au début du vingtième siècle, le roi Nikola dut cependant faire face aux visées expansionnistes de Belgrade. Le Monténégro resta la dernière république yougoslave liée à la Serbie, et l'union se rompit à l'amiable à la suite d'un référendum le 21 mai 2006.

La communauté musulmane est formée d'Albanais (90 000), de Bosniaques (30 000) et de Slaves de Nor Pazar, entre Serbie et Monténégro, soit 20 % de l'ensemble de la population. La Constitution de 1905 avait déjà reconnu l'islam comme religion du pays.

Un mufti a été nommé après des négociations avec la Turquie et l'islam est enseigné dans les programmes scolaires. Un Institut des Sciences Islamiques a été érigé en 2006 pour la formation des imams. Plusieurs ministres et députés sont musulmans.

K) ROUMANIE

1) Communauté musulmane diversifiée

Les principautés de Moldavie, Valachie et Transylvanie se sont trouvées incluses à certains moments dans les empires austro-hongrois, russe ou ottoman à la limite de leurs frontières. Il reste quelques Turcs dans le Dobroudja, des Tatars musulmans en Bessarabie et des Gitans islamisés.

Les Turcs avaient conquis le Dobroudja de 1371 à 1419 et s'y installèrent avec des mercenaires tatars. Mais la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie demeurèrent des protectorats turcs confiés à des gouverneurs chrétiens issus des grandes familles byzantines de Pera, demeurées après la chute de l'Empire byzantin. Il y eut peu de conversions. Le processus d'indépendance de la Roumanie unifiant ces trois principautés dura de 1848 à 1878.

Des mercenaires Rom de l'armée ottomane s'établirent dans le Dobroudja. Ils seraient environ 20 000 aujourd'hui, sunnites hanéfites ; ils ont un festival ressemblant au Norouz kurde le 6 mai de chaque année et parlent un dialecte turc. La communauté turco-tatare, à laquelle se sont joints des Albanais à la fin de la première guerre mondiale, est également hanafite et encadrée par des confréries. Elle compte 40 000 membres, restés dans le Dobroudja.

Après 1989 de nombreux ressortissants arabes gagnèrent la Roumanie comme étudiants ou commerçants. Un grand nombre d'entre eux se marièrent avec des Roumaines. Certaines communautés ont leurs mosquées et leurs écoles, mais beaucoup émigreront en Europe occidentale. Ils seraient autour de 30 000. L'ensemble des musulmans atteint 90 000 individus.

2) Pratique du culte musulman

En 1925, la Roumanie comptait plus de 250 000 musulmans dans un territoire plus étendu et environ 450 mosquées. L'armée avait son propre mufti tandis que 4 muftis étaient nommés à Tulcea, Constantza (Mer Noire), Sukistra et Pazardjik. L'Institut de Formation d'Imams se trouvait à Medjidiyé et était lié à El Azhar en Egypte et à la Diyanet turque. Aujourd'hui, il y aurait 90 mosquées en activité.

Après la chute du régime de Ceacescu (1989), l'enseignement du turc pour les Tatars et Turcophones fut réintroduit dans les écoles. Depuis 1993, l'Institut Théologique « Mustapha Kemal Atatürk » assure la formation des imams. Des cours d'enseignement religieux islamique ont été réintroduits dans les écoles et un mufti de Roumanie nommé : Cheikh Murad Youssef (né en 1977). Deux écoles maternelles enseignent en turc.

Les confréries jouent également un rôle dans la diffusion de l'islam, les Khalwatis, Naqchbandis, Chazilis et les Bektachis.

Les éditions Kriterion de Bucarest impriment, depuis 1980, des livres en turc et en tatar. L'Arabie Saoudite favorise le pèlerinage à La Mecque en offrant des prises en charge totale des pèlerins.

3) Etat et citoyenneté

En 1978, les musulmans obtiennent le droit d'ouvrir des écoles élémentaires en langue turque et de publier des manuels scolaires en turc. Deux mensuels musulmans sont publiés à Constantza : *Haksés* en roumain et turc, *Karadeniz (Mer noire)* en roumain, turc et tatar.

Le Parlement roumain compte deux députés musulmans, l'un appartenant à l'Union Démocratique des Tartares turcs musulmans, et l'autre, à l'Union démocrate des Turcs en Roumanie.

L) SERBIE

La Serbie, c'est ce qui reste de l'ancienne Yougoslavie, amputée de la Slovénie et de la Croatie (1991), de la Bosnie Herzégovine (1992), de la Macédoine (1993), du Monténégro (2006). Le Kosovo, comme on l'a vu, et qui est peuplé de 100 000 musulmans, réclame aussi son indépendance, déjà reconnue par une quarantaine d'Etats, mais à laquelle la Russie

proserbe est opposée. Il existe quelques villages kosovars dans le sud de la Serbie : Presevo, Bijanovic, Medveje qui voudraient aussi faire sécession.

Il est nécessaire pour comprendre les événements récents dramatiques survenus dans la région de rappeler l'historique de la formation de la Serbie. Les Serbes arrivent d'Asie au VI^e siècle et s'installent chez les Illyriens et les Thraces, formant un Etat qui connut son apogée avec le roi Douchan ; cet empire serbe ne survivra pas à sa mort en 1355, année où les Ottomans commencent la conquête de la partie orientale de l'Europe. L'Empire éclate en principautés qui sont conquises par les Ottomans. La défaite de la Maritsa en 1371 fait de l'Etat serbe un vassal des Turcs. En 1389, la défaite de Kosovo Polje met un terme à un royaume indépendant et les Ottomans continuent leur expansion. Seul leur échec devant Vienne mettra un terme à cette phase d'expansion en 1683. En 1459, la Serbie devient une province turque. La langue et la religion serbes sont cependant conservées et constituent la base du nationalisme. La lutte pour l'indépendance menée en quasi permanence depuis cette défaite a causé beaucoup de massacres en 1521, 1592 à Bihacs, en 1812, et même en 1876. Le Congrès de Berlin proclame l'indépendance de la Serbie (1878).

Les Turcs ne quitteront le Kosovo qu'en 1892. Des Albanais s'y installent et massacrent les Serbes. En 1918, la Grande Serbie comprendra la Serbie, le Monténégro, la Bosnie Herzégovine, la Dalmatie et la Slovénie détachées de l'Autriche, la Croatie, la Slovanie et le Banat, enlevés à la Hongrie et quelques cantons bulgares dont Timok. Cette même année, les musulmans doivent opter pour être considérés comme Croates ou comme Serbes.

En 1929, ce qui était « le Royaume des Serbes (38 %) des Croates (21 %) et des Slovènes (8 %) » est proclamé « Yougoslavie » (Slaves du Sud) dans laquelle les Bosniaques constituent 10 %, les Albanais 6 %, les Macédoniens 6 %, les Hongrois 3 % de la population. C'est un ensemble de minorités ethniques, mais aussi confessionnelles, orthodoxes, catholiques ou musulmanes. La Yougoslavie titiste deviendra une fédération de six républiques, Serbie, Croatie, Bosnie Herzégovine, Macédoine, Monténégro et Slovénie, à laquelle il est ajouté « une nation musulmane » non territorialisée. La mort de Tito (1980) entraînera la révolte du Kosovo (1981) puis une crise économique et l'implosion de la Yougoslavie évoquée plus haut.

En 1981, on comptait 3 millions de musulmans sur 22,5 millions d'habitants. Aujourd'hui, sans le Kosovo, la Serbie n'a plus que 5 à 6000 musulmans kosovars dans le sud, bosniaques et arabes nouvellement arrivés.

Il ne reste plus qu'une seule mosquée à Belgrade, au lieu d'une centaine sous les Ottomans. Quelques confréries soufies demeurent encore entretenant un islam traditionnel qui avait été officialisé en 1978 en « Union des Ordres Soufis » (SIVRA), rassemblant 40 000 derviches et publiant un bulletin *Hou* (Lui = Dieu) en serbo-croate et en albanais.

M) SLOVENIE

La Slovénie ne fit pas partie de l'Empire ottoman bien qu'elle subît de nombreux raids. Par mesure de protection, sur ces confins impériaux entre les empires austro-hongrois et ottoman, chaque famille slovène, par précaution, convertissait un de ses fils à l'islam.

Depuis 1992, les musulmans réfugiés de Bosnie et du Kosovo ont formé une communauté nouvelle sous la direction d'un mufti, Cheikh Nezdad Grobus nommé en 2007. Une mosquée et un centre islamique qui ont été construits à Ljubljana et une dizaine de lieux de prière ruraux enseignent la religion. Quelques conversions de Slovènes de souche ont été enregistrées. Le nombre de musulmans, essentiellement des réfugiés de l'ancienne Yougoslavie, est évalué à cent mille.

* * *

Eléments de bibliographie

- | | | |
|---------------------------------------|--|--------------------------------------|
| ARKOUN Mohamed, dir. | <i>Histoire de l'Islam et des Musulmans en France</i> | Paris A.Michel, 2006 |
| BENCHEIKH Soheib | <i>Marianne et le Prophète : L'islam dans la France laïque</i> | Paris, Grasset, 1998 |
| BISTOLFI Robert
ZABBAL François | « <i>Islam d'Europe : intégration ou insertion communautaire</i> » | Ed. de l'Aube, 1995 |
| BOUBAKEUR Dalil | <i>Charte du culte musulman en France</i> | Rocher, Paris, 1995 |
| BOYER Alain | <i>L'Institut musulman de la Mosquée de Paris</i> | CHEAM, Paris, 1992. |
| CESARI Jocelyne | <i>Etre musulman en France : Associations, militants, mosquées</i> | Karthala, Paris, 1994 |
| CESARI Jocelyne | <i>Faut-il avoir peur de l'Islam ?</i> | Paris, Presses de Sciences Po, 1997. |
| CESARI Jocelyne | <i>Musulmans et républicains : Les jeunes, l'islam et la France</i> | Bruxelles Complexe 1998 |
| CHAMPENOIS Lucien
LOCHON Christian | <i>La convivance entre Chrétiens et Musulmans dans les pays Méditerranéens</i> | CHEAM/PISAI Rome, 1994 |
| CHERKAOUI F.
ROCHER L. | « <i>D'une foi l'autre</i> » | Seuil, Paris, 1986 |
| DASSETTO Felice | <i>La construction de l'islam européen ; approche socio-anthropologique</i> | L'Harmattan, Paris, 1996 |

DJAÏT Hichem	<i>L'Europe et l'Islam</i>	Seuil, Paris 1978
ETIENNE Bruno	« <i>La France et l'Islam</i> »	Hachette, Paris 1989
ETIENNE Bruno, dir.	<i>L'Islam en France : Islam, Etat et société</i>	Ed. du CNRS, Paris, 1990
FERJANI M. C.	<i>Islamisme, Laïcité et Droits de l'Homme.</i>	l'Harmattan, Paris 1991
GERHOLM T. LITHMAN Y.	“ <i>The New Islamic Presence in western Europe</i> ”	Mansell Londres 1988
KEPEL Gilles	“ <i>Les banlieues de l'Islam</i> ”	Seuil, 1988
KEPEL Gilles	« <i>A l'Ouest d'Allah</i> »	Seuil, 1994
KHADER Bichara	« <i>Le grand Maghreb et l'Europe</i> »	Publisud, Paris, 1992
KHELLIL Mohand, LOCHON Christian, etc...	<i>Maghrébins de France</i>	Privat Toulouse, 2004
LEVEAU Rémy, KEPPEL Gilles dire.	<i>Les musulmans dans la société Française</i>	Presses de la FNSD, Paris, 1988
LEWIS Bernard SCHNAPPER Dominique	« <i>Musulmans en Europe</i> »	Actes Sud, Paris 1992
LEWIS Bernard	<i>Comment l'Islam a découvert l'Europe</i>	Gallimard, Paris, 1990
LEWIS Philip	« <i>Islamic Britain</i> »	I. B. Tauris, Londres, 1994
LOCHON Christian BARTHELEMY Catherine LAUGIER Marie-Bruno	<i>L'Islam en Europe</i>	Secrétariat pour les Relations avec l'Islam, Paris, mars 1996
LOCHON Christian	<i>Vers la création d'instances supérieures de l'Islam en France</i>	L'Afrique et l'Asie Modernes, 165, 1990
LOCHON Christian	<i>L'Islam libéral</i>	Les cahiers laïques, n° 234, Ligue de l'Enseignement, Paris sept. 2000

LOCHON Christian	<i>Vivre ensemble dans une société multiculturelle</i>	Actes du Colloque « Dialogue des Religions d' Abraham pour la Paix et la Tolérance », Université de Tunis, 2004
LOCHON Christian	<i>Le fait religieux en France</i>	Actes du Colloque « Dieu et le droit à la différence » Université du St Esprit, Kaslik, Liban, 2005
LOCHON Christian	<i>Le cas des musulmans en France</i>	Actes du Colloque « Citoyenneté » Université du St Esprit, Kaslik, Liban, 2007
LOCHON Christian	<i>L'enseignement du fait religieux</i>	Actes du Colloque « Un monde solidaire de la foi et de la raison », Université de Tunis, 2007
LOCHON Christian	<i>Les civilisations contemporaines : l'islam</i>	Revue d'Etudes, Demos, Pantin, France, 2006
MIQUEL André CHEVALLIER Dominique GUELLOUZ Azzedine	<i>Les Arabes, l'Islam et l'Europe</i>	Flammarion, Paris, 1991
MORSY Magali	« <i>Demain, l'Islam de France</i> »	Mame, Paris, 1993
NIELSEN Jorgen	« <i>Muslims in western Europe</i> »	Edinburgh University Press, 1992
POPOVIC Alexandre	<i>L'Islam balkanique: Les musulmans du sud-est européen dans la période post-ottomane</i>	Harrassowitz, Berlin, 1986

- ROCHER Lisbeth
CHERQAOUI Fatima « *D'une foi l'autre-les conversions à l'Islam en Occident* » Seuil, Paris 1986
- ROY Olivier *Vers un islam européen,* Editions Esprit, Paris 1995
- SAFAR Hayssam « *Travailleurs et cerveaux arabes immigrés en Europe* » Maisonneuve et Larose, Paris 1987
- SELLAM Sadek « *L'Islam et les Musulmans de France* » Tougl, Paris, 1987
- SHIBLACK Abbas « *Arabs in Britain* » Riad el Rayyes, Londres, 1991
- SPEELMAN Gé “*Muslims and Christians in Europe*” Vitgeverij Kok, Kampen, Pays-Bas, 1993
- WIHTOL de WENDEN Catherine et LE COUR GRANDMAISON Olivier *Les étrangers dans la cité: Expériences européennes* La Découverte, Paris, 1993
- WIHTOL de WENDEN Catherine et TINGUY. Anne de, dir *L'Europe et toutes ses migrations* Complexe, Paris 1995